

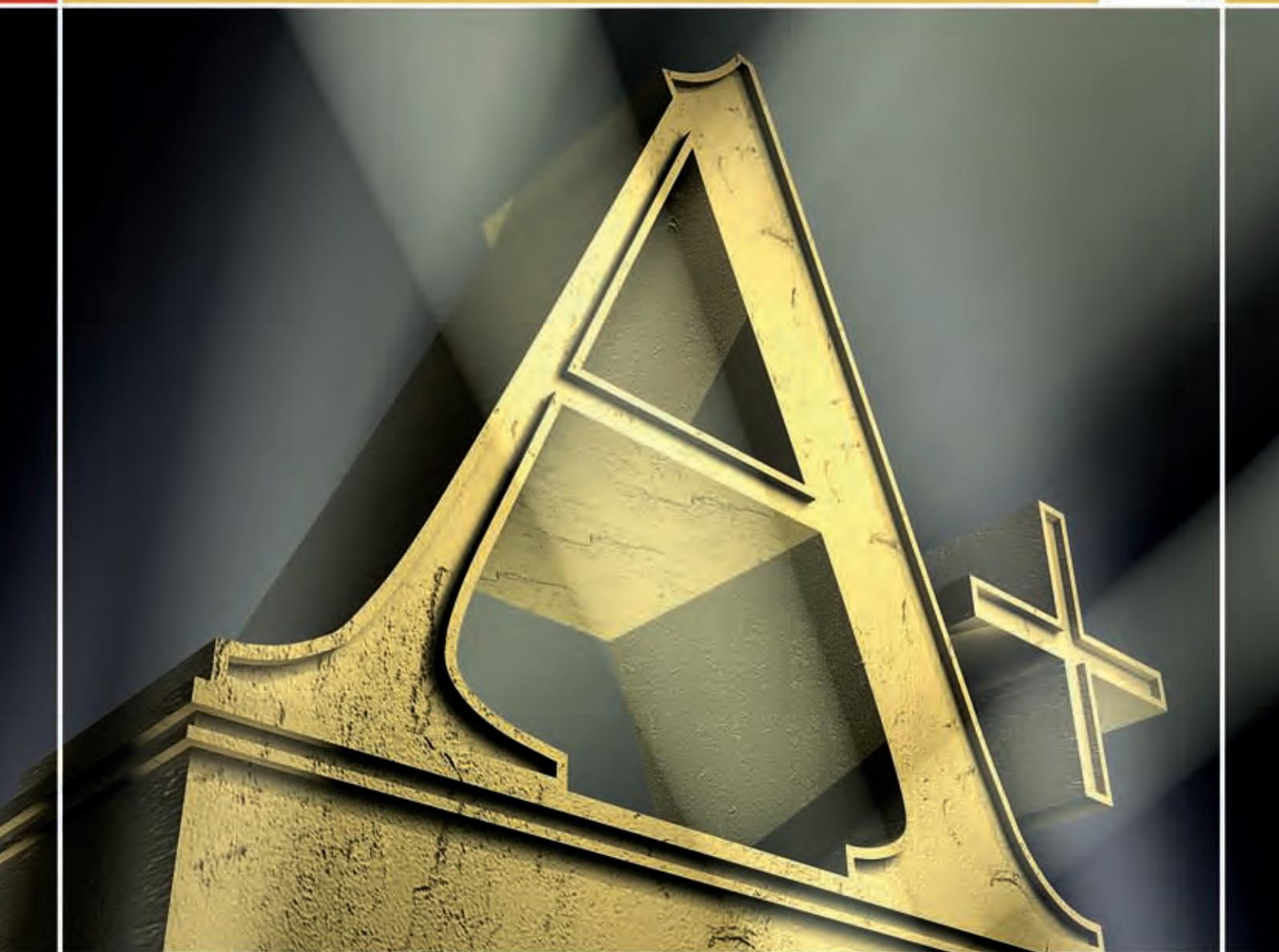
VRS

n° **387**
oct./nov./décembre
2011

Prix au numéro : 8€



La Vie de la recherche scientifique



10 ans de réforme au bulldozer

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement



casden 

BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

Austérité et démocratie...

Partout en Europe, les plans d'austérité se succèdent et multiplient les coupes claires dans les dépenses publiques, sans pour autant remettre en cause les cadeaux fiscaux aux plus favorisés. Tout en fragilisant les économies européennes, ces mesures brutales brisent les solidarités, au risque de voir croître les tensions sociales. L'épisode grec, au cœur de la réunion du G20, est révélateur de la gravité de la période que nous traversons. Son irruption dans le scénario franco-allemand a donné lieu à un chantage intolérable, dans lequel la démocratie est l'objet. En moins d'une journée, le peuple grec – qui aurait dû enfin être consulté – s'est vu interdire de choisir son avenir.

La crise ne se limite pas aux frontières de l'Europe. La recherche de solutions impose de penser la réduction des déséquilibres qui, chaque jour, se creusent un peu plus sur l'ensemble du globe.

Avec en toile de fond les agences de notation, le maintien du «triple A» et la voracité des marchés financiers, l'austérité, entamée en France en 2010, a franchi un nouveau cap. Après les 12 milliards d'impôts et taxes supplémentaires pesant pour l'essentiel sur l'ensemble des ménages et la mise à contribution symbolique «des hauts revenus», 8 milliards d'euros supplémentaires sont au centre du nouveau tour de vis dans les dépenses publiques. Accélération de l'application de la réforme des retraites, désindexation de prestations sociales, déremboursement de dépenses de santé, hausse des taux de TVA réduits... Ces mesures, en rupture avec plus de justice fiscale, épargnent les plus aisés. Le gouvernement s'obstine à refuser de revenir sur l'une des niches les plus importantes (5 milliards d'euros), aux effets d'aubaine patents pour les plus grosses entreprises : le crédit impôt recherche, dont l'efficacité peu probante a été soulignée par de nombreux rapports institutionnels.

Dans le même temps, la sélection des lauréats des Idex, auxquelles se sont ajoutées les initiatives d'excellence en formations innovantes (Idefi), poursuit son travail de pulvérisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Toute mesure gardée, la course à «l'excellence» – avec sa chasse aux «A +» attribués par des experts nommés – n'est pas la seule similitude avec la fuite en avant des États pour conserver leur «triple A».

À l'instar de la démocratie et de la capacité des peuples à se déterminer, la démocratie universitaire et la liberté des scientifiques de choisir leurs champs d'investigation sont les cibles récurrentes des politiques néolibérales menées depuis une dizaine d'années dans l'enseignement supérieur et la recherche. Une rupture franche avec ces orientations est attendue, cette attente doit être entendue... ■



Le 8 novembre 2011

Stéphane Tassel →
Secrétaire général du SNESUP-FSU

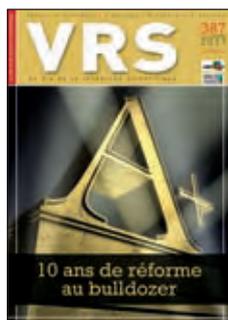
Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-belleuve.fr
www.sncs.fr



Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr



→ **Directeur de la publication:** Patrick Monfort → **Directeur délégué:** Jean-Luc Mazet → **Rédacteurs en chef:** Jean-Marc Douillard et Gérard Lauton → **Comité de programmation:** Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP → **Ont participé à ce numéro:** Thierry Astruc, Henri Audier, Daniel Bourgoïn, Philippe Büttgen, Pierre Chantelot, Marc Delepoupe, Jean-Marc Douillard, Pierre Duharcourt, Jacques Fossey, Isabelle Krzyzkowski, Gérard Lauton, Michelle Lauton, Jean-Luc Mazet, Patrick Monfort, Christian Orange, Jean-Yves Rochex, Benoît Rousseau, Rosemay Rousseau, Florent Tétard → **Secrétaire de rédaction:** Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste:** Stéphane Bouchard → **Couverture:** © Bertold Werkmann/Fotolia.com → **Impression:** Imprimerie SENPQ. 35 rue Victor Hugo 93500 Pantin → **Routage:** Improfi → **Régie publicitaire:** Com d'habitude publicité. 25 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél.: 0555241403. Fax: 0555180373. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou [contact@comdhabitude.fr] / www.comdhabitude.fr → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1 place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél.: 0145075870 — Fax: 0145075851 — sncs@cnrs-belleuve.fr. **Commission paritaire:** 0414 S 07016. **ISSN:** 0755-2874. **Dépôt légal à parution.** Prix au numéro: 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros): 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).

→ **ÉDITORIAL** **p. 03**
 Austérité et démocratie... Stéphane Tassel

→ **ACTUALITÉS** **p. 06**

- 8^e Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (PCRD) : l'Union européenne réduite à une « Union entreprise »
 Jacques Fossey, Marc Delepouve p. 06
- Hôpital en danger : confrontations à l'APHP
 Rosemay Rousseau p. 08
- Pétition de l'Appel des appels : pour une Université au service d'un monde commun p. 09
- Budget recherche et enseignement supérieur 2012 : diminutions et manipulations
 Jacques Fossey p. 10
- Baisse du budget enseignement supérieur 2012 : menace sur la masse salariale
 Florent Tétard p. 11
- Circulaire Guéant : étudiants étrangers, circulez...
 Stéphane Tassel p. 12
- Appel Solidarité Syrie : mobiliser la communauté scientifique pour une Syrie libre
 Gérard Lauton p. 13
- Master enseignement, année 2 : l'initiation à la recherche sacrifiée
 Thierry Astruc p. 14
- Musée national de l'éducation (MNE) : à l'heure de la rentrée universitaire, une activité scientifique remise en cause
 Laurent Trémel p. 14

→ **10 ANS DE RÉFORME AU BULLDOZER** **p. 15**

- La fin d'une époque : après l'excellence
 Philippe Büttgen p. 16
- Financement de la recherche publique et privée : Sarkozy et la droite enfoncent la France
 Henri Audier p. 18
- Dix universités de recherche à vocation mondiale : Nicolas Sarkozy, président de... la continuité de l'aménagement du territoire
 Benoît Rousseau p. 22
- Enseignement supérieur et recherche : dix ans de massacre
 Pierre Duharcourt p. 26
- CNRS : un démontage méthodique
 Jean-Marc Douillard, Jean-Luc Mazet, Patrick Monfort p. 28
- Un pilotage à rebours des attentes et des besoins de société : les cursus universitaires dans le combat social
 Gérard Lauton p. 32
- Temps de travail des enseignants-chercheurs : les nouveaux Sisyphe du néo-management
 Isabelle Krzywkowski p. 36
- Insertion professionnelle : une mission dévoyée
 Michelle Lauton p. 40
- Recherches en éducation : les dérives libérales détruisent à tout vent !
 Christian Orange, Jean-Yves Rochex, Gérard Vergnaud p. 42

→ **ZOOM** **p. 44**

- Enseignement supérieur et recherche : quelles coopérations avec l'Afrique pour ce XXI^e siècle ? Pierre Chantelot

→ **HOMMAGE À** **p. 46**

Aron Michalowicz

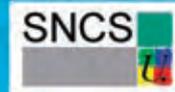
→ **ABONNEMENT/ADHÉSION** **p. 47**



**Disponibles
en librairie**

Distribution Sodis
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
B.P. 142
77403 Lagny Cedex
Tél. 01 60 07 82 99

La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN
INDIVIDUEL : 25 € • INSTITUTIONNEL : 50 €

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION : _____

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Tél. : _____ **Télécopie :** _____ **Mobile :** _____ **Dom. :** _____

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au : Syndicat national des chercheurs scientifique (SNCS-FSU), 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex.
Tél. : 01 45 07 58 70. Télécopie : 01 45 07 58 51. Courriel : sncls@cnrs-bellevue.fr. Site Web : www.sncls.fr
RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, TÉL. : 05 55 24 14 03/06 19 94 66 85

8^e PROGRAMME-CADRE POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (PCRD)

L'Union européenne réduite à une « Union entreprise »

La Commission européenne recommande la mise en place d'un cadre stratégique commun pour la recherche, l'innovation et le développement technologique. Cet « Horizon 2020 » – le terme 8^e PCRD semble avoir été abandonné – accentue le pilotage de la recherche par les entreprises. Avant la fin 2013, le Conseil des ministres des 27 États membres chargés de la recherche et le Parlement européen devront s'accorder sur une version définitive.

Jacques Fossey¹, Marc Delepouve²

1. Membre du bureau national du SNCS. 2. Secrétaire national du SNESUP.

Le 29 juin 2011, la Commission a publié (1) ses propositions de budget de l'Union européenne (UE) pour la période 2014-2020 (2). Pour la recherche, ce 8^e programme-cadre accentue les tendances lourdes initiées par la stratégie de Lisbonne dans les PCRD précédents (3). La recherche n'a d'intérêt que si elle vient en appui du développement industriel ou du soutien aux PME : « *La Commission propose que les futurs financements consacrés à la recherche et à l'innovation portent sur trois points importants solidement établis dans la stratégie Europe 2020, à savoir :*

- *Renforcer l'excellence de la base scientifique ;*
- *Relever les défis de société ;*
- *Développer un leadership industriel et stimuler la compétitivité. »*

Toujours le même déterminisme : développer l'innovation

Lorsqu'elle définit ses objectifs, la Commission précise immédiatement que : « *La recherche et l'innovation sont essentielles pour conforter la position de l'UE sur les marchés mondialisés en mutation rapide et relever les défis de l'avenir. L'investissement dans ce domaine en Europe créera de nouvelles opportunités d'emplois et sera le garant d'une croissance et d'une compétitivité durables. »*

Toujours le même déterminisme : développer l'innovation pour sauver nos usines et donc nos emplois. Tout d'abord, il n'est pas établi que nos emplois soient sauvés de la sorte et ensuite cette stratégie développe une conception très réductionniste du rôle de la science ou de la recherche dans la société.

Vision utilitariste de la recherche

Nous ne reviendrons pas sur la critique de la politique de l'excellence, mais il est clair que la « base scientifique », que l'on peut assimiler à la recherche fondamentale, n'intéresse la Commission que si elle s'inscrit dans une perspective d'innovation finalisée par un défi sociétal ou industriel.

La politique proposée par la Commission repose donc sur une vision utilitariste de la recherche centrée sur la compétition économique mondiale. Une compétition dont on veut nous faire croire que la contrainte est naturelle, alors que celle-ci découle du choix délibéré des gouvernements des États membres de l'UE d'une intégration de l'Europe à un marché mondial totalement dérégulé.

Les difficultés croissantes que rencontrent les chercheurs dans l'accomplissement de l'ensemble de leurs missions ne seront pas réglées par ce 8^e programme-cadre s'il reste en l'état.

Objectif des 3 % repoussé... à 2020

La Commission acte le fait qu'elle a échoué pour atteindre l'objectif de 3 % du PIB européen pour les dépenses de recherche (*cf. encadré*). Elle propose de l'afficher de nouveau pour 2020 sans plus définir les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Les financements issus de l'UE ne représentent que 0,1 % du PIB. La réalisation de l'objectif mythique des 3 % ne dépend donc que des efforts des États membres – recherche publique et privée. La Commission ne spécifie plus le ratio entre financements publics et privés, mais la question posée est celle du contenu : 3 % pour quoi faire ?

Les priorités proposées par ce projet de 8^e programme-cadre sont toutes gouvernées par leur intérêt commercial ou sociétal. Consultable dans deux communications (1), la liste des thématiques n'a rien d'original. Bien entendu, les sciences humaines sont absentes, sauf si leurs travaux soutiennent une perspective économique ou sociétale (4) purement utilitariste inscrite dans le programme-cadre « Horizon 2020 ».

Un tout autre projet de société

À l'heure d'une crise mondiale exponentielle, le rôle de l'UE à l'égard du développement scientifique doit être défini différemment. La recherche ne peut être toujours plus canalisée, détournée et finalement asséchée dans le seul but de répondre aux besoins du marché. L'UE, réduite à une « Union entreprise », soumet toujours plus les sociétés européennes, les hommes et les femmes aux marchés et à la finance.

Elle doit se libérer de cette orientation dévastatrice et lancer la construction d'un tout autre projet de société. Le 8^e programme-cadre pour la recherche devrait participer à cet objectif. L'UE et ses États membres ont les moyens financiers et humains de mettre en œuvre une autre politique fondée sur les coopérations européennes et internationales incluant l'ensemble des missions de la recherche : elle ne doit pas se limiter à organiser le pilotage de la recherche par les seules préoccupations du marché.

L'UE devrait veiller à ce que toutes les parties de la recherche collaborent au niveau européen. Elle devrait garantir l'indépendance des chercheurs et les libertés académiques. Elle devrait prendre en compte la recherche européenne dans son ensemble et y inclure les nombreux champs scientifiques. Les financements européens devraient soutenir les collaborations transnationales entre universités et organismes de recherche.

Les orientations de la recherche doivent être définies par des procédures publiques, transparentes et démocratiques associant notamment la communauté des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Des choix – y compris ceux définis comme prioritaires et présentés comme des évidences – doivent être repensés.

Il est du devoir des organisations syndicales d'intervenir auprès du Parlement européen pour infléchir le cadre stratégique commun dans un sens plus équitable et mettre sur pied les procédures qui permettent de dégager une réelle communauté scientifique. Nous ne voulons pas au niveau européen des institutions qui fonctionnent sur le modèle de l'ANR. ■

1. Com(2011) 500 final PART I et PART II. 2. La Commission propose de doter le cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation de 80 milliards d'euros répartis sur la période 2014-2020, ce qui représente 0,08 % du PIB européen. La recherche et l'innovation devraient aussi bénéficier de financements en provenance des fonds structurels – programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC). 3. Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique. Le 7^e PCRD couvre la période 2007-2013. 4. Sécurité alimentaire par exemple.

STRATÉGIE DE LISBONNE CONSTAT D'ÉCHEC

Décidée au Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, la stratégie de Lisbonne avait pour objectif de faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Les champs de réforme sont l'innovation comme moteur du changement, l'« économie de la connaissance » et le renouveau social et environnemental.

Confrontée à mi-parcours à « *des résultats mitigés* », la Commission abandonne les objectifs chiffrés en matière d'emploi et ne retient que celui de 3 % du PIB en 2010 pour la recherche et le développement (1). Comme les autres, cet objectif ne sera jamais atteint.

1. Communication au Conseil européen de printemps du 2 février 2005 intitulée « Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi. Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne ».

ROSEMAY ROUSSEAU, INFIRMIÈRE, CGT SANTÉ, APHP

Hôpital en danger : confrontations à l'APHP

Faisant payer aux plus modestes les errements des marchés financiers et des agences de notation, le plan Fillon vise écoles, hôpitaux, retraites, allocations, mutuelles... et met en danger la santé. L'Assistance publique hôpitaux de Paris (APHP) subit l'étranglement budgétaire et les multiples peines infligées par l'Agence régionale de santé.

Compression des coûts de la santé

Dans le contexte de la loi Hôpital, patients, santé et territoire, la fonction publique hospitalière est menacée par les agences régionales de santé (ARS) qui démantèlent hôpitaux, urgences, maternités, pédiatries, longs séjours... Fermetures de lits, suppressions et précarisation d'emplois (1) et baisses de moyens au détriment des personnels et des malades minent l'APHP. Sa masse salariale descend au niveau historiquement bas de 61,9 %. Les résultats budgétaires priment la qualité des soins. L'APHP aura subi en 2011 un « Plan de convergence » l'alignant sur le privé lucratif qui n'assure pas les contraintes du public : une remise en cause des acquis et du modèle social républicain.

Matraquage de l'APHP

L'étranglement budgétaire s'ajoute aux multiples peines infligées à l'APHP : obligation de croissance d'activité de 2,4 %, tarification à l'activité (T2A) fluctuante soumise à l'inflation, enveloppe financière « fermée » (2). Les tarifs de l'assurance maladie baissent en décalage avec les objectifs. Asséné par l'ARS, bras armé du gouvernement, le coup de grâce – que la direction générale, plutôt bonne élève, n'attendait pas – a été le gel des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation (MIGAC), à hauteur de 35,9 millions d'euros (300 au plan national). Le public paye les dérapages budgétaires du privé lucratif. Quid de l'objectif national de financement pour maladies rares, plan cancer, Alzheimer... ? L'USAP-CGT dénonce cette politique et ses conséquences prévisibles ! Le personnel devra

réaliser plus d'activités avec moins de moyens et d'effectifs. Les patients contribueront à hauteur de 1,2 milliard, mais la taxe exceptionnelle sur les hauts revenus ne rapportera que 200 millions !

Perte de qualité et de proximité

Fermetures de lits, transferts d'activités et vente du patrimoine de l'APHP entraînent une perte de qualité et de proximité pour les patients, une fragilisation de leur prise en charge (3). On précarise et on détruit encore plus d'emplois et d'hôpitaux, on aggrave les conditions de travail et d'accueil des malades, on s'endette via des financements privés – emprunts toxiques (4) type Dexia – et on liquide le grand hôpital public que représente l'APHP avec son statut particulier.

Front de résistance

Il n'y a pas de fatalité : on peut arrêter cette machine infernale. Nous avons gagné sur le maintien de la chirurgie cardiaque à Henri Mondor et freiné maintes restructurations et fermetures. Notamment la liquidation du siège de l'APHP – symbole de son unicité –, l'absurde projet de fermeture de l'Hôtel-Dieu (5) et des maternités de l'Est parisien, le transfert des activités de Béclère, et la fermeture de lits à hôpital G. Clemenceau et à Joffre. La fermeture de l'hôpital Chenevier a également été évitée. Avec les élus, la population et les personnels, un front de résistance est possible. Avec sa Fédération, l'USAP-CGT exige une tout autre logique. ■

Propos recueillis par Gérard Lauton.

1. 596 titulaires en moins : 186 soignants, 36 médico-techniques, 152 techniciens, 226 praticiens attachés (PA), etc. 2. Objectifs nationaux des dépenses Assurance maladie : ONDAM hospitalier à 2,7 % obérant objectifs d'activité et maintien de l'existant. 3. Mille emplois à temps partiel (ETP) supprimés par an remplacés par des contractuels, nombreux lits fermés. 4. Le scandale Dexia coûte 10 milliards aux populations : il faut un milliard pour maintenir la retraite à 60 ans ! 5. Déguisé en projet de centre de santé publique.

PÉTITION DE L'APPEL DES APPELS

Pour une Université au service d'un monde commun

Le 14 novembre, l'Appel des appels a fait paraître une pétition, dont nous publions cet extrait. Ses mots résonnent à nos oreilles !

L'intégralité de cette pétition est en ligne sur le site de l'Appel des appels

www.appeldesappels.org

Aujourd'hui, il devient chaque jour plus évident que la mise en place des réformes récentes au sein de l'Université, de l'Éducation nationale et des organismes de recherche (Loi de réforme des universités, Révision générale des politiques publiques, évaluations AERES) heurte de front les valeurs qui nous animent et nos missions premières : produire de la connaissance et partager le savoir.

Les paradigmes qui la sous-tendent sont ceux qui inspiraient, en son temps, les politiques de Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Le *New Public Management* est né aux mêmes sources que les théories néo-libérales. Conçu dans les multinationales, il a servi de modèle pour « moderniser » les entreprises publiques et réformer les institutions publiques. Les réformes actuelles mettent en œuvre les mêmes principes : la rentabilité plutôt que l'intérêt général, la compétition plutôt que la coopération, la concurrence plutôt que la solidarité, l'utilité productiviste plutôt que l'amélioration du bien-être collectif.

Lutte des places dans tous les secteurs

La recherche de la haute performance devient le critère ultime pour exister. Cette conception utilitariste de l'excellence produit l'exclusion et intensifie la lutte des places dans tous les secteurs. Le management par projet nous conduit à passer plus de temps pour acquérir les moyens de travailler qu'à travailler vraiment. Il affecte les ressources à des projets incertains en les réduisant d'autant pour nos activités d'enseignement et de recherche. L'évaluation prescriptive et quantitative pervertit les fondements

mêmes de la recherche, fondés sur la discussion publique, l'argumentation et la controverse. L'idéologie des ressources humaines instrumentalise l'humain pour le soumettre à des critères de productivité immédiate et de rentabilité. La culture de l'urgence nous entraîne dans une course permanente qui empêche de prendre le temps de la réflexion et de la critique. Les exigences opérationnelles envahissent l'institution au détriment de nos tâches premières. Les primes, les classements et la segmentation des statuts cassent nos collectifs de travail, renforcent le chacun-pour-soi, le découragement et la déception, car « un gagnant » produit de fait une multitude de perdants. La reconnaissance n'est plus celle que confère le « travail bien fait » mais dépend de grilles et de critères d'évaluation importés de l'extérieur. Comme si l'objectif de gagner des places au classement de Shanghai était l'alpha et l'oméga de la nouvelle gouvernance universitaire [...].

Université de tous les savoirs pour tous les publics

Nous affirmons notre volonté de rebâtir une université de tous les savoirs et pour tous les publics et notre souhait de nous mobiliser sur le cœur de notre métier, l'enseignement et la recherche, plutôt que nous engager dans une organisation par projets qui nous oblige à investir dans l'aléatoire. Nous vous invitons à rejoindre l'Appel des appels et tous les mouvements de résistance qui s'organisent dans toutes les institutions de la République confrontées à l'idéologie managériale et à la nouvelle gestion publique. ■

BUDGET RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2012

Diminutions et manipulations

Dans le budget 2012, les subventions sont en diminution : - 3,5 % pour la recherche et - 0,6 % pour l'enseignement supérieur. Victime d'un subterfuge gouvernemental, l'emploi titulaire est en diminution, alors que la précarité se généralise.

Jacques Fossey. Membre du bureau national du SNCS.

Contrairement aux annonces gouvernementales, les budgets de la recherche et de l'enseignement supérieur sont en baisse pour 2012. Les moyens financiers et les emplois de titulaires diminuent d'année en année et la crise de la dette publique va alourdir ces orientations (1). En revanche, le nombre d'emplois précaires (CDD) ne cesse d'augmenter.

Le projet de loi de finances 2012 (PLF 2012) a été présenté le 28 septembre. Décrite dans la MIRE (2), la partie concernant la recherche et l'enseignement supérieur a été discutée à l'Assemblée nationale le 2 novembre.

Lors de sa conférence de presse, Laurent Wauquiez, nouveau ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a tenté de démontrer que les promesses de Nicolas Sarkozy seraient réalisées (+ 9 milliards en 5 ans). Dans cette présentation, sont comptabilisés pêle-mêle les crédits budgétaires, les créances de l'État dont le crédit impôt recherche (CIR), les intérêts et la partie consommable des emprunts, les partenariats public-privé (PPP). Pour cacher la réalité, le gouvernement utilise toujours les mêmes ficelles éculées : changement de périmètre, prise en compte des pensions, gel de crédits, remboursement du plan de relance, économies sur le fonctionnement, annulations de crédits lors du collectif budgétaire... (3).

Moyens en baisse

Dans ce budget 2012, les crédits disponibles (4) pour la recherche baissent de 1,4 %.



Ceux de l'enseignement supérieur augmentent légèrement de 1,5 %. Compte tenu de l'inflation des douze derniers mois (+2,1 %), les subventions en volume sont toutes en diminution : -1,9 % pour l'ensemble de la MIRE, -0,6 % pour la partie enseignement supérieur, et -3,5 % pour la partie recherche.

Double jeu gouvernemental

Le nombre de titulaires présents dans les établissements diminue fortement, malgré les engagements du gouvernement de ne pas appliquer à la recherche et à l'enseignement supérieur la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Depuis la LOLF, les parlementaires ne votent plus le nombre

de postes, mais fixent deux limites : un plafond d'emploi calculé en équivalent temps plein (ETP) et un plafond des dépenses de masse salariale (5).

Aux différences de périmètre près, le nombre d'ETP voté par le Parlement est stable depuis 2009 – la baisse entre 2008 et 2009 correspond aux suppressions votées par le Parlement en décembre 2008. Mais le plafond d'ETP voté par le Parlement n'est jamais totalement utilisé (6).

Cette différence importante représente autant d'emplois en moins (700 ETP au CNRS, 500 à l'Inserm et une centaine à l'Inria et à l'IRD). Ce double jeu du gouvernement est proprement scandaleux : il fait voter, sur le devant de la scène, un nombre d'emplois (en ETP) et, en sous-main, il demande aux établissements de ne pas tous les utiliser, tout en se déchargeant sur la décision des conseils d'administration des établissements.

Dans leur budget prévisionnel, les établissements transforment les ETP en équivalent temps plein travaillé (ETPT). Chaque année, nous constatons, pour un nombre d'ETP iden-

tique, une diminution régulière des ETPT sous plafond, donc des emplois (7). En cumulant la sous-utilisation des ETP votés et « l'évaporation » des ETPT, nous arrivons, depuis 2009, à des pertes d'emplois considérables : 950 « emplois perdus » au CNRS (8), 800 à l'Inserm, 60 à l'Inria, 200 à l'IRD.

Explosion de la précarité

Dire que l'emploi est protégé dans les organismes de recherche est tout simplement mensonger. Avec ces emplois non utilisés, le gouvernement finance des actions, dont il se vante dans les médias : la prime d'excellence scientifique (PES), la politique de promotion, les chaires, etc. Pendant ce temps-là, le nombre de précaires explose : plus 1 000 par an au CNRS, plus 350 à l'Inserm, plus 200 à l'Inria, plus 50 à l'IRD pour les CDD sur ressources propres. ■

Analyse détaillée de ce budget disponible dans le supplément électronique de la VRS :

www.sncs.fr/rubrique.php3?id_rubrique=1640

1. Compte tenu de la prévision de l'affaiblissement de la croissance pour 2012, le gouvernement annonce 7 milliards d'euros de restrictions budgétaires supplémentaires.
2. Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur. 3. Le dernier bilan connu (année 2010) est très mauvais. La progression du financement de la recherche – estimé à partir de la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) – n'est que de 0,7 % en volume, contre près de 5 % en 2009. Le financement des entreprises (DNRDE) est en régression (-1,5 % en volume). En forte augmentation, le crédit impôt recherche (CIR) n'a pas d'effet d'entraînement sur l'investissement des entreprises.
4. Les variations, entre la Loi de finances initiale votée par le Parlement en 2011 (LFI 2011) et le projet de loi de finances 2012 hors CAS (pensions), et à périmètre constant, représentent les évolutions réelles des crédits disponibles. 5. L'équivalent temps plein (ETP) est le décompte du nombre d'emplois un jour donné, par exemple le 31 décembre. 6. Pour l'estimer, il faut rapprocher les ETP votés (ligne sous plafond dans la Loi de finances initiale) avec les ETP réalisés – ligne sous plafond (CF).
7. Equivalent temps plein travaillé est le décompte d'emploi sur l'année. Par exemple, un ETP utilisé trois mois dans l'année vaut 0,25 ETPT. Chaque titulaire à temps plein compte pour un ETPT. 8. En 2012 selon une communication faite au conseil d'administration, il y aurait 27 300 ETPT dont 24 850 titulaires (11 190 chercheurs et 13 660 ITA) et 2 450 CDD. Les 200 ETPT qui manquent se répartissent en 150 titulaires (107 chercheurs et 43 ITA) et 50 CDD.

BAISSE DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2012 MENACE SUR LA MASSE SALARIALE

Florent Tétard. Membre du SNESUP.

Tel qu'il est présenté début novembre par le gouvernement et le rapporteur Laurent Hénart au budget des programmes 150 et 231 (enseignement supérieur et recherche, vie étudiante), le projet de loi de finances 2012 montre un arrêt brutal des augmentations de financements. Celles observées ne sont que le fait d'un relèvement des augmentations des taux de cotisations des pensions et ne modifient pas la rémunération pour activité – salaire et primes. Et l'augmentation très nette des dates de départ à la retraite (1) ne peut qu'accroître automatiquement le glissement vieillesse technicité (GVT), alors qu'il est volontairement fixé à zéro depuis 2009.

Le système d'allocation dit SYMPA ne bouge pas en valeur depuis 2009, alors qu'il était censé rattraper les déséquilibres des moyens humains constatés en 2008. À cette époque, il manquait 3 936 Biatoss (2) et 7 666 enseignants. Un GVT fixé à zéro oblige à geler 1 000 à 1 200 emplois, alors qu'il est prévu 4 400 départs à la retraite. La dotation logistique et immobilière est restée également identique depuis 2009, alors que les charges ont fortement progressé (+ 20 %). Le rapporteur lui-même craint pour le budget des établissements ayant accédé aux RCE (responsabilités et compétences élargies) et souhaite un audit pour des « pistes de financement pérenne ». L'accès à l'autonomie met à mal nos statuts, et le statut de la fonction publique territoriale est envisagé comme modèle. La loi LRU a atteint ses limites sur le terrain. Les marges de manœuvre ont disparu, voici maintenant apparaître de manière claire les contraintes et les prochaines attaques sur les financements et la masse salariale.

1. Décalage de 0,4 an chaque année depuis 2005 et une accélération depuis 2009 à 0,7 an/an, + 100 millions euros par an.
2. Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé.

CIRCULAIRE GUÉANT

Étudiants étrangers, circulez...

Selon le ministre de l'Intérieur, « tout étudiant étranger a vocation à rentrer chez lui ». Intolérable, cette politique discriminatoire aux relents xénophobes et électoralistes est en rupture avec la tradition humaniste de l'enseignement supérieur.

Stéphane Tassel. Secrétaire général du SNESUP-FSU.

Le 31 mai dernier, les ministères du Travail et de l'Intérieur ont publié une circulaire qui restreint les possibilités pour les diplômés étrangers de rester en France, à l'issue de leur cursus, en vue d'acquiescer une première expérience professionnelle (1). Non content de stigmatiser les étrangers sur le sol français et de multiplier les cas d'étudiants mis dans l'illégalité et dont les études sont ainsi compromises, le gouvernement a décidé de fermer les portes de l'emploi à de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

À cette circulaire est venu s'ajouter le décret du 6 septembre 2011 qui durcit les conditions de ressources, exigées des étudiants étrangers, pour suivre des études en France (2). Sans oublier les entraves mises aux universitaires venus sur le territoire, invités à participer à des séminaires ou à des colloques.

Cacophonie gouvernementale

Devant la contestation qui s'étend jusque dans les rangs de la majorité présidentielle, Laurent Wauquiez cherche – tout en restant solidaire de la politique gouvernementale en matière d'immigration – à éteindre le feu allumé par Claude Guéant et à minimiser l'ampleur du problème posé par ce texte. Immédiatement démenti par le ministre de l'Intérieur, son intention de « corriger » ce texte illustre la cacophonie gouvernementale. À grand renfort médiatique, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a convoqué le 11 octobre une réunion sur « l'accès à l'emploi des étudiants étrangers ».



Ubuesque et inacceptable

Les jours passent et les situations, où l'ubuesque rivalise avec l'inacceptable, se multiplient. Que peuvent bien peser la trentaine de dossiers qui auraient été débloqués ? Des étudiants, en attente de soutenance de thèse dans les mois qui viennent, se retrouvent sans possibilité de se réinscrire. Sans papiers et sans ressources, ils se heurtent à des refus de régularisation préfectoraux. Nous demandons le retrait de cette circulaire et l'abrogation du décret qui relève le niveau des conditions de ressources exigées des étudiants souhaitant suivre des études en France.

Tradition d'ouverture de l'enseignement supérieur

Selon le ministre de l'Intérieur, « tout étudiant étranger a vocation à rentrer chez lui ». Actuellement, près de 280 000 étudiants étrangers étudient en France. Une telle politique discriminatoire aux relents xénophobes et électoralistes est intolérable. La politique de fermeture du gouvernement à l'égard des étudiants étrangers est en rupture avec la tradition d'ouverture, humaniste, de l'enseignement supérieur. ■

1. Circulaire du 31 mai 2011 visant la « Maîtrise de l'immigration professionnelle » : <http://bit.ly/unVaKP>

2. Décret n° 2011-1049 du 6 septembre 2011 pris pour l'application de la loi relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité du 16 juin 2011 : <http://bit.ly/t97KES>

APPEL SOLIDARITÉ SYRIE

Mobiliser la communauté scientifique pour une Syrie libre

Depuis mars 2011, le clan Al Assad oppose massacres et torture de masse à la révolte syrienne. Misant sur l'indifférence des médias, il bloque nourriture et médicaments. « *Votre silence nous tue* », ont scandé les manifestants. Agissons en signant l'Appel Solidarité Syrie.

Gérard Lauton. Coordonnateur de l'Appel Solidarité Syrie.

Après 40 ans de dictature par le clan Al Assad qui s'est approprié une part prépondérante de l'économie, la population syrienne, jeunes en tête, manifeste sans trêve depuis mars 2011 pour un État de droit et une alternative démocratique.

Ce régime s'appuie sur une milice de voyous et d'agents du renseignement rémunérés pour arrêter, torturer, violer et tuer sans limites. Jouant habilement des contradictions entre forces en présence dans la région, il avait su se forger une image « anti-impérialiste » apte à construire de savants équilibres. La base portuaire de Tartous avec sa flotte militaire russe et les concessions pétrolières à la Chine font figure de remparts du régime. Quant à la cause palestinienne, le clan Al Assad est réputé comme « *agneau pour Israël au Golan [...] et loup pour le peuple syrien* ».

Depuis mars 2011, chaque jour a sa comptabilité macabre. Les médias français restent muets sur le blocage de la nourriture et des médicaments. « *Votre silence nous tue* », ont scandé les manifestants confrontés chaque jour aux massacres. Une torture de masse visant adultes et enfants – assortie de nombreuses disparitions – frappe les familles qui ne voient pas revenir plusieurs de leurs membres (1). Des protestations s'expriment dans plusieurs pays arabes – semaines d'action au Maroc, etc. Un mouvement d'indignation s'est déployé en France.

L'entrée en scène de la Ligue arabe et sa décision d'exclure la Syrie sont un atout considérable, quelles que soient ses motivations géostratégiques. Le régime tente de se concilier des minorités, de dépoussiérer une image de

rempart contre l'Occident, de jouer des connivences entre communauté alaouite et chiisme irakien, de s'appuyer sur le régime iranien et le Hezbollah libanais ; il fomenté des provocations et menace d'un embrasement. L'heure est à des initiatives audacieuses de solidarité afin de soutenir l'exigence du peuple syrien d'une alternative démocratique.

Un Conseil national syrien (CNS), présidé par notre collègue, le professeur Burhan Ghalioun de Sorbonne Nouvelle, s'est construit autour d'un accord des forces d'opposition pour une alternative (2).

L'Appel Solidarité Syrie (3) signé par 40 organisations, dont la FSU et plusieurs de ses syndicats, invite à des prises de position citoyennes, tant individuelles que collectives, y compris au niveau le plus local (4), à une mobilisation à la hauteur de l'aspiration du peuple syrien à sortir de l'enfer de la répression et à construire son alternative.

Parmi les signataires : J-C. Cambadélis (député PS), Jack Ralite (sénateur, Groupe CRC-SPG), José Bové, Daniel Cohn-Bendit, Yannick Jadot (eurodéputés EÉLV), Lionel Jospin, Michel Tubiana (LDH et REMDH), Stéphane Haar (JOC), Bernadette Groison (FSU), Annick Coupé (Solidaires), Stéphane Tassel (SNESUP), Patrick Montfort (SNCS), Bruno Chaudret (DR, élu SNCS au conseil scientifique du CNRS), Alain Trautmann (DR, élu au conseil scientifique du CNRS), Olivier Py (dramaturge, metteur en scène), Jean-Paul Huchon (Conseil régional d'Île-de-France), Mgr Jacques Gaillot (évêque émérite de Partenia), Emmanuel Zemmour (UNEF), Victor Colombani (UNL)... PS, PC, PG, militants du NPA... ■

1. Human Rights Watch (novembre 2011). 2. souriashouria.com. 3. appelsolidaritesyrie.free.fr 4. Villes, collectivités, contextes scolaires, universitaires, scientifiques, culturels, équipes de recherche...

MASTER ENSEIGNEMENT, ANNÉE 2

L'initiation à la recherche sacrifiée

Thierry Astruc. Secrétaire national du SNESUP-FSU.

Élaborées dans des temps ridiculement courts (1), les maquettes des masters enseignement ont dû être modifiées pour cette rentrée.

Rabotage horaire pour cause de difficultés budgétaires, ou pour faire de la place à la pseudo-alternance du ministère en recherche de moyens d'enseignement, c'est le plus souvent l'initiation à la recherche qui en a fait les frais.

Pour les masters second degré, cette initiation a souvent pris la forme d'un module de master recherche, ce qui permettait une réduction des coûts via la mutualisation. Dans l'optique de former des enseignants d'une discipline scolaire, il aurait été plus efficace d'organiser des séminaires pour faire découvrir le paysage de la recherche disciplinaire, ou organiser des travaux personnels.

Dans la perspective de l'exercice du métier et de la formation tout au long de la vie, il aurait fallu au contraire aider les universités à développer la recherche en éducation. Un grand nombre de masters, notamment ceux de premier degré et CPE, sont portés par de tels laboratoires : psychologie, sciences de l'éducation, sociologie...

Déjà, l'une des difficultés des IUFM a été le manque de financement de cette recherche. Lors de leur intégration à l'université, ils n'ont pu mettre en place que des équipes de recherche temporaires (ERTE). Ne laissons pas refaire la même erreur. Quel que soit l'avenir – que l'on espère funeste – de la « mastéristion », il devient urgent de développer l'ensemble de cette recherche qui concerne plus de 20 sections du CNU. ■

1. Six mois, alors qu'il en aurait fallu 18 vu le nombre de partenaires.

MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION (MNE)

À l'heure de la rentrée universitaire : une activité scientifique remise en cause

Laurent Trémel. Représentant FSU au conseil d'administration du CNDP.

À la suite de la dissolution de l'INRP en janvier 2010 (cf. p. 42), le Musée national de l'éducation (MNE) a été rattaché au Centre national de documentation pédagogique (CNDP). Or, à ce jour, il n'a pas les moyens de mener à bien ses missions. De 34 emplois en 2008, alors qu'il était rattaché à l'INRP, il est passé à 18 agents au 1^{er} septembre 2011.

Il est question d'un « effectif maximal » de 26 agents, mais le non-remplacement des postes vacants s'avère particulièrement problématique. Et le poste de professeur des universités, affecté au MNE en 2007, risque de retourner dans

l'escarcelle de l'École normale supérieure de Lyon, « repreneur » de l'INRP via la création de l'Institut français de l'éducation (IFE). Quel avenir pour les autres personnels de la recherche, notamment les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) ?

Doté de moyens dérisoires en comparaison de ceux des autres musées scientifiques nationaux, le but est-il à terme de transformer le MNE en une sorte de musée régional de l'école ? Cela avait d'ailleurs été envisagé en 2010... Dans les conditions actuelles, de quel projet scientifique et culturel pourra-t-il se doter ? ■



10 ans de réforme au bulldozer

« En novembre 2011, 10 % des universités françaises (8 sur 83) étaient en faillite, sous tutelle budgétaire des rectorats [...] 9 combinats plus ou moins absurdes ("Pôles", "Universités globales") attendaient de savoir si leur "Initiative" serait qualifiée "d'Excellence" par un jury dit "de très haut niveau". Les organismes de recherche, dépouillés de tout moyen, attendaient à côté » (1).

Pour qui s'inquiétait naguère du paysage fracassé des universités anglaises en faillite – à côté d'établissements de prestige où l'étudiant, trié sur le volet, paye le prix fort en s'endettant –, ce saisissant tableau ne pouvait survenir en France. C'est pourtant un tel panorama inégal que vise de longue date le pouvoir avec sa réforme au bulldozer « en conjuguant [...] deux logiques opposées : interventionnisme étatique accru et recettes néolibérales poussant les opérateurs à chercher des contrats privés » (2).

De quoi interpeler vivement les candidats aux scrutins de 2012.

Gérard Lauton

1. Cf. article de Philippe Büttgen, page 16. 2. Cf. article de Pierre Duhaucourt, page 26.

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

Après l'excellence

L'«excellence», ce slogan kitsch a porté une politique. Primes d'excellence, laboratoires, équipements, initiatives d'excellence... L'excellence a été le plan social de la science. Nous en sommes aux plans de rigueur : l'«excellence» est morte, la crise l'a tuée. À nous d'inventer la suite.

Philippe Büttgen. Secrétaire général adjoint du SNCS-FSU.

Que fait la crise à «l'excellence»? Dans l'université et la recherche, ce pourrait être une manière de poser le dilemme du gouvernement ; une manière aussi de dresser son bilan, avec ses propres mots.

En novembre 2011, 10 % des universités françaises (8 sur 83) étaient en faillite, sous tutelle budgétaire des rectorats. Au même moment, neuf combinats plus ou moins absurdes («Pôles», «Universités globales») attendaient de savoir si leur «Initiative» serait qualifiée «d'Excellence» par un jury dit «de très haut niveau». Les organismes de recherche, dépouillés de tout moyen, attendaient à côté.

Cruel contraste : «l'excellence» ou la faillite. Dure loi de la concurrence, l'échec des uns et le succès des autres ? Même pas. En vérité, la faillite est complète. «L'autonomie des universités» finit entre les mains des recteurs. Quant à «l'excellence», si quelques-uns l'attendent peut-être, personne n'a de raison d'y croire – moins encore qu'en «l'autonomie».

Le goût et les moyens

L'absence complète d'adhésion à l'idéologie de «l'excellence» dans la communauté scientifique aurait pu, dès le

début, préoccuper la société politique. Question de culture, sans doute. Pour quiconque fait profession d'augmenter les connaissances, «l'excellence» ne peut être qu'un slogan vaguement vulgaire, un stigmaté kitsch incrusté dans l'inoubliable définition de Valérie Pécresse : «L'ex-



© TIERO/FOTOLIA.COM

cellence, c'est le meilleur». Le «laboratoire d'excellence» est à la science ce que «l'appartement de prestige» est aux agences immobilières ou «l'invité de marque» aux soirées mondaines.

Mais le mauvais goût ne fait pas tout. Dès l'automne 2010 – l'automne des premiers Labex et Equipex –, il était visible que seul l'état catastrophique des finances des laboratoires avait pu pousser les chercheurs à se tourner vers les appels d'offres des «Investissements d'Avenir». Ici, même la communication ministérielle a dû marquer l'arrêt : difficile de célébrer avec trop d'insistance l'adhésion du milieu scientifique à une «excellence» dans laquelle il perdait toutes ses forces. Trois mois plus tard, au début 2011, la baisse des crédits alloués par le CNRS aux laboratoires dépassait les 10 % : déjà les futurs perdants de la loterie «Grand emprunt» commençaient à cotiser pour «l'excellence». Il n'en ira pas autrement au début 2012.

Le remake de l'Opération campus

En matière de financements d'«excellence», le gouvernement a un lourd passif. Avant le «Grand emprunt», l'Opération campus devait constituer un premier «*plan exceptionnel en faveur de l'immobilier universitaire*». L'exemple est édifiant. Annoncée en janvier 2008, la vente d'actions du capital d'EDF, dont le gouvernement escomptait 5 milliards, en rapporte 3,7. L'appel d'offres lancé dans la foulée aboutit à une sélection, par un jury bien entendu «excellent» et indépendant, au printemps 2008.

En septembre 2011, le ministère fait état de... 270 millions versés aux heureux élus. Vous avez bien lu : *trois ans et demi pour verser 270 millions sur 3,7 milliards d'argent supposément frais*. Le ministère, qui a de l'humour, promet une «*rapide montée en charge*» début 2012. Cette date coïncide – entre autres échéances ! – avec celle annoncée pour les résultats finaux de l'appel à projets «Initiatives d'Excellence», doté de 7,7 milliards.

La crise

Qui sait, peut-être le début 2012 apportera-t-il à l'enseignement supérieur et à la recherche les 11,1 milliards des Idex et du (gros) reliquat de l'Opération campus ? Après tout, le gouvernement n'a cherché que 6 milliards pour son 2^e plan de rigueur... Tout est donc possible : la crise, chacun le sait, sourit aux audacieux et les campagnes électorales aux démagogues. Mais dans sa lutte courageuse contre les lobbys financiers, le gouvernement a d'ores et déjà renoncé à lever

quelques centaines de millions sur les parcs à thèmes et les hôtels de luxe : les Schtroumpfs ne sauveront pas la science française.

Ou faudra-t-il penser que le gouvernement distingue avec sagesse entre rigueur budgétaire et dépenses d'investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche ? C'est son discours. La réalité y oppose le cas symbolique d'une université aujourd'hui en faillite (Nantes) et naguère classée «campus prometteur». «Prometteur» était le mot, à l'orée d'une crise qui n'aura fait que s'aggraver depuis 2008.

Après l'excellence

Il serait étonnant qu'une université façonnée aux normes du marché sorte indemne de la crise qui frappe le marché. Il en va de même pour les organismes de recherche. Mais pas plus que la dette du capital n'est celle des peuples, l'université des managers n'est celle des chercheurs.

Regardons comment le jury des Idex évalue les candidats, avec ses «critères» (*cf. dépêche AEF du 9 novembre*) : «Puissance et intensité scientifique du périmètre», «Gouvernance»... Avec ses notes aussi, à la Standard & Poor's : AA, AB, CC... «L'excellence» est une agence de notation.

Le gouvernement, lui, se fait discret par la force des choses. Dernier rejeton en date des «Investissements d'Avenir», la toute petite «Idexi» (initiative d'excellence en formations innovantes) n'est plus dotée qu'à hauteur de 150 millions d'euros.

La guerre idéologique se poursuit, «l'innovation» relaie «l'excellence» à grands coups de *e-learning*, mais les cartouches manquent visiblement ! Le ton change. Dans le lexique gouvernemental, «l'excellence» est en passe de connaître le sort de la «rigueur» : le sort d'un mot tabou. Il est vrai que les deux mots recouvrent exactement la même réalité. «L'excellence» a été le plan social de la science ; elle s'achève dans la crise et la faillite.

Le rejet de l'idéologie de «l'excellence» dans le milieu scientifique indique une voie et un travail. Qu'y aura-t-il après l'excellence ? Notre métier tout simplement. Nous gardons cela : l'exigence et l'émulation, la production et le partage du vrai, la démocratie dans la science. Aux organisations syndicales et à la communauté entière de promouvoir tout ce qui rendra ce métier à nouveau praticable, dans des universités et des organismes redevenus vivables. ■

Philippe Büttgen

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Sarkozy et la droite enfoncent la France

Depuis 2002, la France n'a cessé d'aggraver son retard en matière de financement de la recherche publique et privée. L'homme qui va se présenter comme «le candidat de l'avenir» devra assumer ce bilan et toutes ses conséquences : désindustrialisation, déficit du commerce extérieur, chômage et avenir des jeunes compromis.

Henri Audier. Directeur de recherche émérite au CNRS, membre du bureau national du SNCS.

« La France en deuxième division de la science mondiale ne serait plus la France. [...] Les 3 % du PIB pour la recherche seront atteints en 2012 », affirmait Nicolas Sarkozy en 2007. Bafoués ses engagements d'atteindre 3 % du PIB en 2012, ou avant 2010 selon Chirac (1). Terminées les pantalonades de Pécresse qui annonçait, chaque année, de nouveaux milliards postiches pour la recherche et l'enseignement supérieur. Le rideau est tombé :

depuis 2002, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) ne décolle pas de 2 % du produit intérieur brut (PIB), d'après l'OCDE (2) et Eurostat. Ce chiffre absolu est moins grave que le retard pris sur les autres pays (cf. Figure 1). Des pays aussi différents que l'Autriche ou la Corée du Sud, qui étaient au niveau de la France en 2002, atteignent ou dépassent les 3 % du PIB aujourd'hui. Crise ou pas crise.

Promesse des 3 % non tenue

Troisième puissance scientifique en 1970, encore 5^e vers 1985, la France glisse au 8^e rang mondial en 1995. Avec 2,15 %, elle est désormais 15^e pour le financement de la recherche mesuré par le ratio DIRD/PIB (3). Loin derrière le *top-ten* : Israël (4,25 %), Finlande (3,84 %), Suède

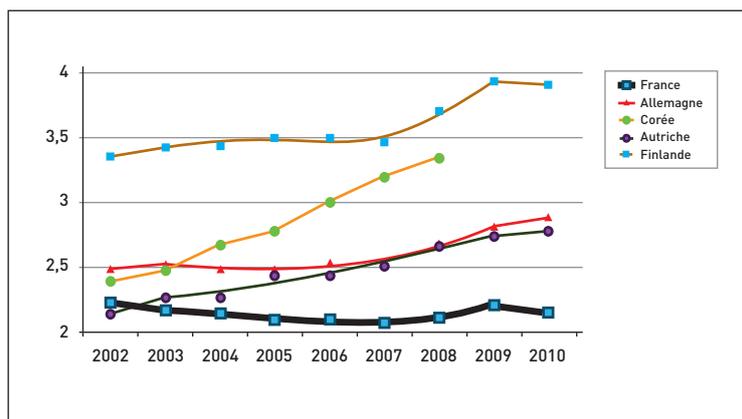


Figure 1 : DIRD/PIB. La courbe des États-Unis n'a pas été représentée ici, car très proche de celle de l'Allemagne.

(3,62 %), Corée (3,36 %), Japon (3,33 %), Danemark (3,02 %), Suisse (3 %), Taipei (2,93 %), États-Unis (2,79 %), Allemagne (2,78 %). Et juste devant la Belgique (1,96 %), le Royaume-Uni (1,85 %), les Pays-Bas (1,82 %) et la Chine (1,70 %).

Ce mauvais chiffre est nettement surestimé depuis 2007. Comme elle l'a fait pour les budgets, Pécresse a très probablement transmis des données qui incluent le transfert des retraites depuis le budget de l'État vers celui des établissements. Les salaires des enseignants-chercheurs sont toujours décomptés pour 50 % dans la DIRD, bien que leurs charges administratives et d'enseignement aient fortement augmenté. Le crédit d'impôt recherche (CIR) conduit les entreprises à gonfler artificiellement leurs dépenses.

Financement de la recherche en baisse entre 2002 et 2012

La France et le Canada sont les deux seuls pays dont le ratio DIRD/PIB a baissé depuis 2002. Dans neuf pays, il augmente de près de 0,4 % voire plus. Et dans les pays où il était déjà très haut (Suède, Israël), il n'a pas fléchi (cf. Figure 2).

Le redressement depuis 2007 est un mythe. La progression de 4,4 % du ratio DIRD/PIB en 2009 en France (le petit rebond de la Figure 1) est exactement identique à la moyenne de l'Union européenne (4). « *L'amélioration de ce ratio, toutefois, est à relativiser : il résulte pour l'essentiel du recul du PIB* », souligne le journal *Les Échos* du 21 février 2011. Depuis, ce taux est retombé à environ 2,15 en 2010 (5), et peut-être en dessous en 2012 : les budgets récents n'ont pas suivi l'inflation, ni le PIB.

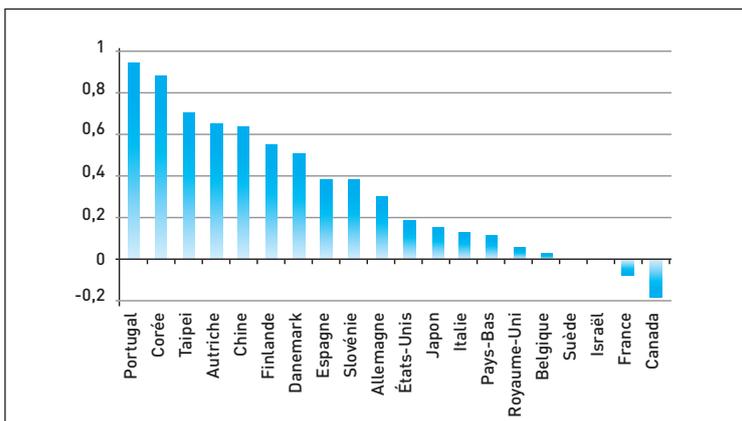


Figure 2: Évolution du ratio DIRD/PIB depuis 2002 (dernier chiffre connu).

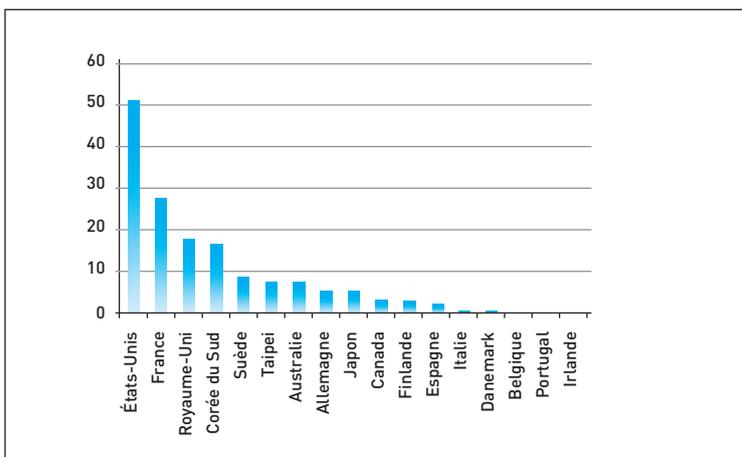


Figure 3: Part de recherche militaire dans le financement de la recherche publique (en % du total).

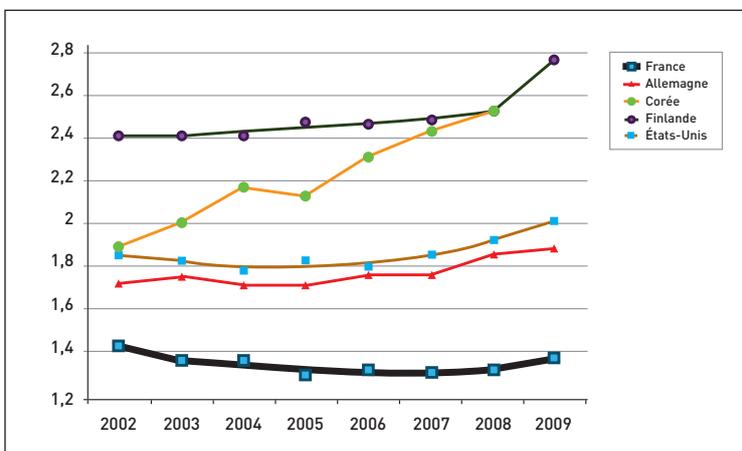


Figure 4: Dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE).

Budget civil de la recherche publique en queue de peloton

En apparence, les dépenses de la recherche publique, qui totalisent la recherche universitaire et celle des organismes, sont assez correctes : la France arrive dixième, dans le *top-ten*. Mais selon l'OCDE, la part de recherche militaire dans le financement de la recherche publique atteint 25 % pour la France : en deuxième position mondiale, juste derrière les États-Unis – cette donnée est inconnue pour la Chine, la Russie et Israël (cf. Figure 3).

En défalquant la recherche militaire, la France se classe au 19^e rang mondial pour les dépenses de recherche civile publique. Sur 32 pays étudiés (op. cit., page 19), l'OCDE annonce même une brillante 26^e place pour le seul budget civil de la recherche publique ! Cela confirme les analyses du SNCS depuis 2007 : hors inflation et maquillages de la présentation budgétaire, les crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ont presque pas augmenté depuis cinq ans.

Dépense de recherche des entreprises catastrophique

La dépense intérieure de la recherche des entreprises (DIRDE) est catastrophique.

→



→ Avec 1,3 % du PIB, elle est moitié moindre que celles du Japon, de la Finlande ou de la Corée. La DIRDE de l'Allemagne et des États-Unis est du même ordre de grandeur que la dépense totale de recherche en France (cf. Figure 4).

Cette faiblesse de l'effort de recherche s'inscrit dans la désindustrialisation qui a été menée, depuis 2002, par les gouvernements de droite et les grands groupes. Elle explique en grande partie notre commerce extérieur déficitaire de 25 %. Ce n'est ni la faute de la crise, ni celle de l'Europe ou de l'euro, puisque plus des trois quarts de nos échanges se font au sein de l'Union. Les conséquences sont connues : incapacité à moderniser les industries traditionnelles, retard dans les technologies de pointe, accroissement du chômage et absence de perspectives pour les jeunes.

Aides records de l'État à la recherche privée

Ces piètres résultats sont obtenus malgré des aides records de l'État. Avec 11,4 % de leur DIRDE financée par l'État, les entreprises françaises sont en tête pour les seules aides directes, juste derrière l'Espagne (14,4 %). Elles devan-

cent les États-Unis (9,2 %), le Japon (7,7 %), la Corée (6,2 %) et l'Allemagne (4,5 %).

Malgré les protestations de nombreux rapports, le CIR assure le clou du spectacle ! Il a « un coût comparable à celui des dispositifs équivalents dans certains pays » (6) : 4,2 milliards de CIR en 2008 (5 milliards au Japon, 6 aux États-Unis). Mais les dépenses de R & D des entreprises aux États-Unis sont dix fois plus importantes qu'en France (4,3 au Japon) ! En pourcentage du PIB, la France est très largement en tête pour les aides au privé. Au total, l'État finance plus de 30 % de la recherche privée, sans même décompter le coût considérable des recherches incluses dans ses commandes, notamment militaires.

En France, la DIRDE s'est accrue de 1,3 milliard entre 2006 et 2010 en euros constants d'après le « jaune » du budget 2012. Dans le même temps, le CIR a augmenté d'environ 3,5 milliards. Devinez où est passée la différence ! Le mystère s'épaissit à la lecture de ce jaune... Annexé au projet de loi de finances, ce rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures nous apprend que les dépenses des entreprises se



sont accrues de 1 % en moyenne, alors que « les effectifs employés aux activités de R & D dans les entreprises augmentent plus fortement depuis 2006 (+3,8 % en moyenne par an) ».

Comment est-ce possible alors que les salaires constituent près des deux tiers (environ 60 %) du coût de la recherche ? La réponse se

trouve dans le dossier de demande de CIR : dans leur déclaration, les entreprises gonflent leur nombre de chercheurs pour obtenir le CIR calculé sur cette base ! Les entreprises françaises, en première division des déclarations factices ? ■

Henri Audier

→ Notes/Références

1. « Avec moins de 2,2 % du PIB, la recherche française ne peut plus faire face à la compétition internationale. L'engagement doit être à la mesure d'un tel défi : le montant des dépenses consacrées à la recherche et au développement doit être porté à 3 % du PIB avant la fin de cette décennie ». Jacques Chirac, 2002.
2. OCDE, « Principaux indicateurs de la science et de la technologie », 2011/1. Les chiffres donnés dans l'article sont généralement tirés des données OCDE.
3. Dernier chiffre connu, très généralement 2009 ou 2010.
4. www.snscs.fr/article.php3?id_article=2778 & id_rubrique=1596
5. Ce chiffre 2010 publié par Eurostat dans un premier temps a été temporairement retiré sous la pression du ministère.
6. www.sauvonslarecherche.fr/IMG/pdf/CIR_Rapport_Senat_mai_2010.pdf

10 UNIVERSITÉS DE RECHERCHE À VOCATION MONDIALE

Nicolas Sarkozy, président de... la continuité de l'aménagement du territoire

Les dix universités de recherche à vocation mondiale voulues par Sarkozy sont aujourd'hui réduites à trois par le choix tortueux des initiatives d'excellence. Creusant les inégalités entre régions, cette logique de regroupements s'est concentrée sur des sites qui ont déjà bénéficié, au cours des cinq dernières décennies, des aides de l'État à travers la présence des organismes de recherche.

Benoît Rousseau. Chargé de recherche au CNRS, membre du bureau national du SNCS.

Au bout de cinq ans de pouvoir, Nicolas Sarkozy a jeté les bases d'une nouvelle organisation territoriale – tout en complexité – de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son objectif déclaré : promouvoir dix pôles universitaires de dimension internationale, à travers le plan campus et le grand emprunt. Décriés par la communauté scientifique, ces processus de sélection s'appuient sur la mise en concurrence des universités – autonomes en façade, car toujours dirigées de fait par l'État – et surtout des collectivités territoriales.

Ces dix sites correspondent, trait pour trait, à ceux qui ont bénéficié des plus forts investissements de l'État ces cinquante dernières années, notamment au travers de l'implantation des organismes de recherche. Dans ces conditions, comment la logique de regroupements universitaires, voulue par Nicolas Sarkozy, pourrait-elle répondre aux aspirations de la société française pour des villes à taille humaine bien desservies en service public ? La perte récente du Sénat a déjà marqué un désaveu de cette politique qui fait fi des territoires.

Surfer sur le modèle californien

La volonté officielle de Nicolas Sarkozy et de son éminence grise en matière d'enseignement supérieur et de recherche, le discret Bernard Belloc, est de faire émerger en France dix pôles

universitaires capables de rivaliser avec des géants anglo-saxons comme Harvard, Princeton ou Berkeley ! *Quid* des 74 autres sites ?

Selon Bernard Belloc, la France devra pleinement assumer le fait de « *diversifier son système universitaire* » (1) actuel en dissociant les pôles universitaires centrés sur la formation (2) de ceux focalisés sur la recherche – les fameuses dix grandes universités. À l'instar de l'organisation territoriale qui prévaut en Californie, l'État modèle en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour Belloc !

Pour parvenir à cette mutation, le gouvernement de Nicolas Sarkozy a, dès les premiers mois de sa prise de fonction, instauré la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (août 2007). Fortement contestée par la communauté universitaire, cette loi a permis à la majeure partie des établissements d'accéder, en plusieurs vagues progressives, à une autonomie budgétaire (fonctionnement, investissement) et de gestion de sa masse salariale. « *C'est la première fois que l'on ne fait pas la même loi pour tous à l'heure H et au jour J* », s'enthousiasme Bernard Belloc (3). Voilà le point fondateur de la politique de Nicolas Sarkozy : l'introduction de la compétition et de la concurrence entre les universités – et les individus – pour que les plus performantes soient les plus dotées. Cette politique, qui se décline aujourd'hui en

→



© ANDRÉ ROUX / PHOTO ACCOM

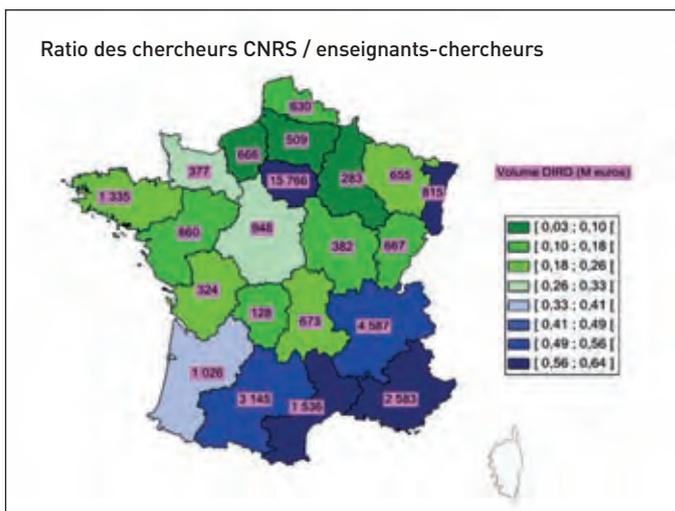


Figure 1 : Cette carte présente la dépense intérieure de recherche et développement et le ratio entre le nombre de chercheurs CNRS et enseignants-chercheurs. [Source : Rapport Biennal Édition 2010 « Indicateurs de sciences et de technologies » de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST)].

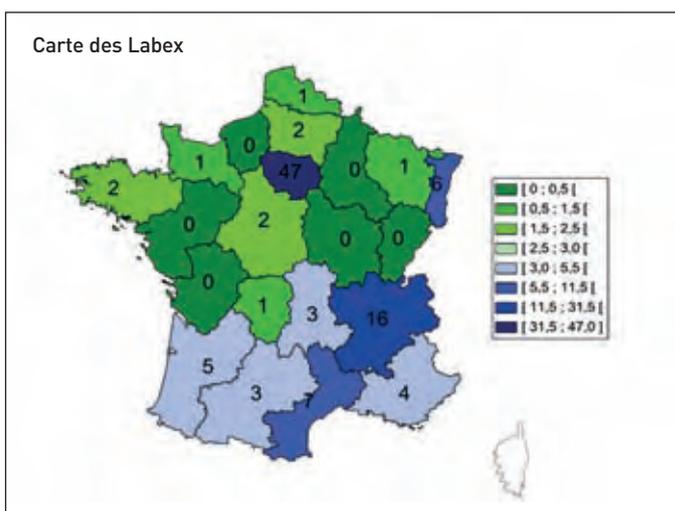


Figure 2 : Source : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

ont été obtenus. Sa mise en œuvre devrait intervenir au début de l'année 2012.

Jouences immobilières

Fondées sur le partenariat public-privé, plusieurs opérations de jouences et de renforcement du parc immobiliers ont été lancées. Les primés : les campus de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Grenoble, Lyon, Strasbourg, Condorcet Paris-Aubervilliers, Saclay et Paris Intra-muros. En réalité, la portée financière de ce plan s'avère modeste : seuls les intérêts des sommes placées pendant 25 ans en bons du Trésor peuvent être utilisés pour financer les loyers des bâtiments rénovés par les entreprises privées retenues.

Au regard de la vétusté – indigne du XXI^e siècle – des salles de cours, nul ne peut contester la légitimité de certaines opérations immobilières. Malgré cela, ce plan constitue bien la première tentative de sélection des « dix campus d'exception ».

Censé juguler la crise économique de 2008, le plan de relance a permis de « rattraper » deux autres campus : Nancy et Lille, qui ont pu rejoindre le *top 10* devenu « cénacle des 12 » ! En guise de consolation, le reste du territoire se partage 260 millions répartis en trois ans au travers de neuf campus prometteurs et innovants – les collectivités territoriales, celles qui le peuvent, interviennent en appui dans les plans de financement. Ces campus permettent ainsi aux régions Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Pays de la Loire et Picardie d'entretenir le vain espoir de figurer dans le gotha de l'enseignement supérieur national.

Stratégie du choc

Cette première salve se devait d'être suivie par une seconde plus ambitieuse et mieux dotée financièrement. « *Notre objectif est très simple, nous voulons les meilleures universités du monde* », réaffirmera Nicolas Sarkozy lors du lancement de la campagne du grand emprunt à l'automne 2009 (4). Exposée à la stratégie du choc – effrayer pour mieux transformer –, la

→ France dans toutes les strates organisationnelles et décisionnelles, répond à une logique économique libérale.

Intégrer le gotha de l'enseignement supérieur

À ce cadre institutionnel volontairement déstabilisant, le gouvernement Sarkozy s'est employé très rapidement à sélectionner dix grands sites universitaires pour mieux « abonder » leur politique immobilière (<http://bit.ly/uTMhY3>). Ce fut l'objet du plan campus, financé à partir de la vente de 3 % du capital d'EDF – censée rapporter 5 milliards d'euros à l'État, seuls 3,7 milliards

communauté scientifique a planché, au gré de différents appels d'offres, sur son avenir : tant sur son organisation locale au travers des laboratoires d'excellence (Labex), que sur son organisation d'ensemble avec les initiatives d'excellence (Idex).

Après une sélection aussi courte que complexe chapeauté par un « jury international », les Idex préretenues ont réduit au final à sept le nombre des super campus (5). Et parmi ces « sept », seulement trois sont officiellement reconnus aujourd'hui ! Ces sites concentrent en leur sein les 100 premiers Labex. Tout de suite une distinction est à opérer entre Paris et les autres métropoles régionales. L'argent fléché continue à irriguer des sites déjà sélectionnés par le plan campus pour Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble), l'Aquitaine (Bordeaux), Midi-Pyrénées (Toulouse) et l'Alsace (Strasbourg). Pour l'Île-de-France, les périmètres d'attribution des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) sélectionnés (6) ont changé au gré des mariages forcés – et divorces inhérents – entre universités partenaires (7). L'avenir de ces universités d'élite est déjà contrarié !

Sarkozy, président de la continuité

Que retenir de cette course à la sélection engagée sur les cinq dernières années ? Sans surprise, les campus sélectionnés sont ceux qui ont déjà bénéficié massivement des investissements de l'État en matière d'enseignement supérieur et de recherche sur les 50 dernières années, à travers la présence des... organismes de recherche (cf. Figure 1 et 2). La similarité est frappante entre les zones bleutées, riches et structurées, et l'implantation des Labex. Logiquement, l'Île-de-France sort grande gagnante

de cette sélection, avec un statut d'État européen renforcé. Elle devance les régions qui forment l'arc méditerranéen, étendu jusqu'à l'Aquitaine et l'Alsace. Par l'intermédiaire du Commissariat général à l'investissement, l'État ne fait que confirmer ses décisions historiques depuis le début de la construction de l'espace européen.

Quel choix devra opérer un futur gouvernement ? Renforcer ce processus ou s'y opposer en réinvestissant scientifiquement les territoires oubliés, notamment ceux de l'Ouest, du Centre et du Nord ? Les organismes de recherche pourraient-ils être les acteurs de cette évolution ? Si les régions apportent des soutiens financiers à la recherche équivalant à ceux que propose aujourd'hui l'Agence nationale de la recherche (8), elles ne peuvent à elles seules suppléer au manque de l'État.

Le quinquennat de Nicolas Sarkozy n'est qu'une lecture rendue cruelle des insuffisances françaises en matière d'aménagement du territoire. Avant tout choix définitif, tout gouvernement devra renouer le dialogue, notamment entre les collectivités territoriales et les acteurs du monde de l'enseignement et de la recherche – étudiants, techniciens, ingénieurs, chercheurs et enseignants-chercheurs. Sur les questions d'aménagement du territoire, ce dialogue devra aussi avoir lieu pour cerner les priorités. La question du logement et des conditions de vie des étudiants, ainsi que des moyens pour accroître leurs mobilités, sont aussi à considérer. À l'opposé d'un non-aménagement du territoire qui a renforcé les inégalités au cours des cinq dernières décennies, un réel aménagement des territoires est possible ! ■

Benoît Rousseau

→ Notes/Références

1. www.fondapol.org/debats/video-du-6eme-cafe-de-linnovation-politique-belloc-et-mourier
2. Certains parlent de pôles universitaires de proximité.
3. Colloque du Think Tank Fondapol « Fondation pour l'innovation politique » du 24 février 2011.
4. <http://jfmela.free.fr/jfmblog/?p=228>
5. À la suite de la deuxième vague d'appels d'offres Idex (communiqué du ministère du 7 novembre 2011), cinq projets de regroupement viennent d'être présélectionnés auxquels s'ajoutent quatre projets présélectionnés lors du premier appel d'offres. En février 2012 à l'issue d'une dernière mise en compétition, les trois premiers super campus officiellement labellisés verront donc leur nombre augmenter !
6. Sorbonne Universités et Paris Sciences et Lettres étoile.
7. Ces sites peuvent regrouper plusieurs universités.
8. Autour de 900 millions d'euros par an.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Dix ans de massacre

Surtout depuis Sarkozy, la droite au pouvoir conjugue deux logiques opposées : un interventionnisme étatique accru et la prescription de recettes néolibérales qui poussent les opérateurs à chercher des contrats privés. Le Pacte pour la recherche et la LRU sont en pointe de ces contre-réformes.

Pierre Duharcourt. Professeur honoraire des universités, membre du bureau national du SNESUP.

Ces dix dernières années, et particulièrement sous le quinquennat qui s'achève, l'enseignement supérieur et la recherche ont été la cible d'un chambardement considérable, qui met en cause les fondements mêmes du service public. Ce n'est pas pour rien que Sarkozy présente la loi LRU comme l'une des actions phares de son mandat. Pour comprendre la signification et l'ampleur de ces bouleversements, il faut souligner les aspects contradictoires et la continuité des chamboulements opérés.

Terrain bien préparé

Votée à la quasi-unanimité en 2001, la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a été présentée comme une réforme qui permet de mieux articuler objectifs et moyens de l'action publique et de rendre le débat budgétaire, notamment au Parlement, plus transparent. La LOLF comporte des dérives que les syndicats de la FSU avaient dénoncées : autonomisation des budgets des « opérateurs » qui encourage le désengagement de l'État, pression sur la masse salariale sous couvert de « budget global » et de « fongibilité asymétrique », menaces de précarisation... Les projets pour renforcer l'« autonomie des universités » et la gestion de la recherche par projets ont fleuri dès cette époque !

La loi LRU de 2007 sera l'aboutissement d'une offensive, dont le projet de loi Ferry de 2003 a constitué une étape importante.

Logique libérale bonapartiste

La droite au pouvoir, surtout depuis 2007, conjugue deux tendances opposées. D'une part, la mise en œuvre des recettes néolibérales, les

règles du « nouveau management public », qui enjoignent aux opérateurs autonomes de développer des stratégies « entrepreneuriales » en phase avec la logique du marché. D'autre part, une mise sous tutelle et un interventionnisme accrus. Cette logique « bonapartiste » s'est traduite par la coexistence dans la politique de recherche d'une démarche de pilotage par le haut (« grands programmes » inspirés du rapport Beffa et création de l'Agence de l'innovation industrielle) et d'une logique plus « locale » qui préconise le développement de *clusters*, aboutissant à la création de « pôles de compétitivité ».

Cette dualité explique l'empilement et l'enchevêtrement compliqués de dispositifs et d'instances diverses dénoncés par la Cour des comptes. Mais finalement, la contradiction est résolue par le fait que dominant l'évaluation d'en haut par des experts nommés par le pouvoir et la commande étatique – directe ou par l'intermédiaire d'agences prétendument indépendantes. Les « opérateurs » se contentent d'une liberté illusoire. Ils ne peuvent échapper aux contraintes dictées par le pouvoir et la limitation des financements publics qu'en s'ouvrant à des contrats privés et au marché. Tandis que la « gouvernance » introduite par les textes et les consignes ministérielles instaure la monopolisation du pouvoir par quelques managers, au mépris de la démocratie et de la collégialité.

Pacte et LRU, fer de lance des contre-réformes

Voté sous Chirac, le mal nommé *Pacte pour la recherche* d'avril 2006 est une supercherie qui dénature radicalement les propositions des États généraux de Grenoble de novembre 2004.



Cette loi dite de programme pour la recherche renonce à tout engagement financier significatif – hormis les allègements fiscaux pour les entreprises tels que le crédit impôt recherche (CIR). Elle accentue le pilotage de l'ANR et le principe de la gestion par projets, au détriment de l'activité pérenne des laboratoires. Elle confie un rôle central à une nouvelle agence d'évaluation, l'AERES, composée uniquement de personnalités nommées. Elle enferme les conditions de « gouvernance » des PRES dans un statut type EPCS. Elle crée de nouvelles structures qui hiérarchisent le paysage de la recherche et encouragent les financements privés : fondations de coopération scientifique (FCS) administrant notamment les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA). Plus tard, en 2009, Pécresse et Sarkozy renforceront ce pilotage technocratique, sélectif, et utilitariste de la recherche par la mise en œuvre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI).

Votée en août 2007 sous son quinquennat, la tout aussi mal nommée *Loi relative aux libertés*

et responsabilités universitaires accorde une autonomie débridée aux universités. La LRU consacre en fait le désengagement financier de l'État tout en accroissant la tutelle ministérielle. Elle organise des reculs considérables de la démocratie, notamment par l'octroi de la quasi-totalité des sièges à la liste majoritaire et l'attribution de pouvoirs exorbitants aux présidents – y compris pour la gestion du personnel. Les textes d'application (comités de sélection, statuts modifiés des enseignants-chercheurs) et le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) multiplient les risques d'arbitraire et de localisme dans les recrutements, d'individualisation des rémunérations et des services, et de recours à des contractuels.

Des universités marginalisées

Considérées comme des éléments de seconde zone, certaines universités ou

composantes sont marginalisées. Les opérations dites d'excellence et le plan campus vont accentuer cette hiérarchisation du tissu universitaire. Échappant à la discussion parlementaire des projets de loi de finances, les moyens extra-budgétaires qui correspondent aux « investissements d'avenir » sont distribués, par des comités *ad hoc*, à quelques privilégiés, le reste du potentiel universitaire étant victime de la pénurie budgétaire. C'est dans l'opacité la plus totale que se dessine une déstructuration radicale du tissu universitaire et scientifique.

Ces atteintes portées au service public exigent sans tarder des réformes de fond, si l'on veut éviter des dégâts qui peuvent être irréversibles. Elles passent par l'abrogation de ces mesures régressives et par la mise en œuvre négociée – sans retour au statu quo *ante* – de profonds changements qui répondent aux attentes de la communauté scientifique et aux besoins sociaux du pays. ■

Pierre Duharcourt

CNRS

Un démontage méthodique

Sous Chirac puis Sarkozy, les gouvernements ont imposé au CNRS une transformation en agence de moyens humains, planifiée par la loi Pacte pour la recherche mais freinée par la résistance de la communauté scientifique.

Jean-Marc Douillard. Chargé de recherche au CNRS, membre du bureau national du SNCS.

Jean-Luc Mazet. Chargé de recherche au CNRS, membre du bureau national du SNCS.

Patrick Monfort. Directeur de recherche au CNRS, secrétaire général du SNCS.

Malgré le remodelage que vit la recherche française, le CNRS – qui aligne les prix Nobel – semble toujours aussi efficace. Réduction et réforme des budgets, marginalisation de la communauté scientifique au profit d'une gestion administrative, découpage imposé et précarisation de l'emploi scientifique sévissent pourtant, souvent de façon concertée.

Budget qui réduit la marge d'initiative scientifique

Derrière des déclarations vantant un effort sans précédent, le gouvernement impose une diminution du budget des universités et du CNRS. Évidemment, l'augmentation visible en euros courants ne compense pas la hausse des prix. Mais ce n'est pas le plus important. Le budget du CNRS doit désormais prendre en compte, sur la part de la masse salariale, le transfert des charges pour pension, la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), le paiement des jours du compte épargne temps (CET), le paiement de la prime dite d'excellence scientifique (PES) ainsi que les chaires dites d'excellence – ces chaires et la PES ont été imposées contre l'avis de la communauté.

De ce fait, la part hors-salaires – celle qui permet l'autonomie scientifique – est en baisse régulière et nous pouvons déjà tabler sur une baisse de 10 % en 2012. Rien de surprenant donc à ce que l'OCDE constate la régression, depuis quinze ans, du classement de la France pour sa part de financement de la recherche par rapport au PIB (*cf. article d'Henri Audier page 18*).

Réforme du financement qui court-circuite le CNRS

Cet argent non distribué au CNRS n'a pas totalement disparu. L'Agence nationale de la recherche (ANR) en récupère une partie, mais pour des recherches sur projet. Autrement dit : l'ANR finance des équipes qui ne reçoivent plus de leur tutelle le nécessaire pour réaliser les programmes pour lesquels elles ont été créées.

Ce mode de financement favorise la relation directe entre l'ANR et les « porteurs de projet » au détriment de l'unité des laboratoires et de la liberté de création. Liberté permise justement par l'environnement collectif et mutualisé du laboratoire.

Cette nouvelle relation crée une concurrence absurde et permet un pilotage paternaliste de la recherche par le ministère. Cet effet touche le CNRS et tous les autres établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Il joue un rôle dans les universités et rend totalement illusoire leur autonomie scientifique.

Marginalisation de la communauté scientifique

Au moyen de quelques coups de force et d'un certain lobbying universitaire, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a dépossédé le Comité national de la recherche scientifique de l'évaluation des unités de recherche. Avec entre autres conséquences, le fait que l'évaluation n'est plus conduite par des pairs dont une partie est élue par la communauté scientifique, mais par des

pairs tous nommés par une agence aux mains du ministère – et qui de ce simple fait ne sont plus des pairs !

Avec l'aide de la Conférence des présidents d'université (CPU), l'évaluation AERES s'est transformée en une notation brute, qui traduit une volonté politique de hiérarchisation, bien plus que d'accompagnement. Pour le CNRS, les conséquences sont dramatiques, car il perd sa capacité à décrypter les nouvelles idées venant de ses propres équipes. S'il y arrive, il ne peut les soutenir financièrement faute de marge budgétaire. Enfin, les thématiques nouvelles et les équipes émergentes qu'il

aurait envie de soutenir peuvent se trouver désavouées par l'AERES. La désarticulation du dispositif retire au CNRS, à moyen, voire court terme, sa capacité à organiser sa politique scientifique. Elle lui retire surtout son originalité de financement des recherches à risque.

Découpage imposé en instituts cloisonnés

Approuvé en mai 2007 par le Conseil scientifique, le plan stratégique « Horizon 2020 » a été refondu quatre mois plus tard par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La lettre de mission du président Sarkozy exigeait sans ambiguïté la transformation du CNRS en agence de moyens au service des universités.

Après des mois d'affrontements entre la communauté scientifique et le ministère (1), la ministre a dû reculer sur l'éclatement du centre. Celui-ci aurait conduit à un pilotage direct des instituts par le ministère et au transfert des unités mixtes aux universités. Le pire a donc été

→

→ évité. Mais Valérie Pécresse a tout de même imposé un découpage en instituts cloisonnés, portant un coup sévère à la pluridisciplinarité.

Évolution de la direction vers une gestion administrative

Le décret organique de décembre 2009 et le nouvel organigramme de la direction du CNRS (mai 2010) ont affaibli le poids des scientifiques, au profit d'un « directoire » très resserré : un président-directeur général possédant réellement le pouvoir qui peut décider de s'appuyer sur les directions d'institut, un directeur délégué aux ressources détenteur d'un pouvoir étendu, et un directeur scientifique sans réel pouvoir mais qui peut jouer un rôle d'amortisseur auprès des laboratoires et des personnels.

Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques, l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) a été chargée de faire un rapport sur plusieurs EPST, parmi lesquels le CNRS. Dans son rapport, l'inspecteur général y recommande prioritairement d'accentuer le processus de délégation globale de gestion (DGG) aux universités.

Dans un contexte de restriction des postes de titulaire, ce transfert de la gestion des laboratoires vers les administrations des universités ne peut qu'aboutir à amputer la capacité de manœuvre du CNRS.

Précarisation des emplois

Les financements par l'ANR ont entraîné la création de 15 000 postes sur contrat à durée déterminée (CDD), selon la Cour des comptes (3).

Or le nombre de postes de titulaires CNRS diminue régulièrement depuis 2003, car les départs définitifs (4) ne sont pas remplacés. Cette explosion de la précarité soumet les personnels à la logique de projets à court terme. La capacité du CNRS à avoir un recrutement apte à mener une politique scientifique à long terme est là aussi mise en danger.

Organisme de recherche ou agence de moyens humains ?

Le bilan est clair. L'accumulation de ces réformes a fortement entamé la capacité du CNRS à conduire une politique de recherche autonome et audacieuse. Si l'on connaît mal les facteurs qui font qu'un individu ou un milieu sont créatifs, on sait en revanche comment éteindre toute velléité de curiosité et de créativité (5).

C'est exactement ce que met en œuvre le gouvernement actuel. Cela dit, malgré toutes les attaques, l'unité de l'organisme n'est pas détruite et la voix de la communauté scientifique continue à se faire entendre. Le CNRS n'est pas encore une agence de moyens humains : l'histoire, la culture des personnels jouent encore leur rôle. Mais il est urgent de rendre au CNRS une marge de manœuvre indispensable à une politique coordonnée de la recherche scientifique. Il faut lui redonner la part de budget de fonctionnement nécessaire pour soutenir des recherches originales. Cela passe aussi par redonner l'évaluation des laboratoires au Comité national. ■

Jean-Marc Douillard, Jean-Luc Mazet, Patrick Monfort

→ Notes/Références

1. Et avec la direction du CNRS : confrontation jusqu'à la tenue d'un conseil d'administration sous la protection de la police.
2. La contractualisation des organismes publics de recherche avec l'État. Rapport IGAENR d'avril 2007 : media.education.gouv.fr/file/22/7/5227.pdf
3. Le contrôle de la Cour a révélé que l'ANR finançait, en 2008, plus de 15 000 contrats à durée déterminée (CDD). Dans la section intitulée : « L'agence nationale de la recherche : premiers constats et perspectives » de son rapport annuel 2011, la Cour des comptes examine les conditions de création de l'ANR, ses modes d'intervention, sa gestion et ses dépenses de personnels en CDD : <http://bit.ly/tjk3ny>
4. Démissions, décès.
5. AMABILE, T.M. How to kill creativity. [After illustrating the requisite ingredients of creativity for individuals, and the ingredients of innovation for organizations, this article describes how well-intentioned managers can – and do – kill creativity every day]. *Harvard Business Review*, September-October 1998, p. 76-87.

UN PILOTAGE À REBOURS DES ATTENTES ET
DES BESOINS DE SOCIÉTÉ

Les cursus universitaires dans le combat social

Composante d'un enseignement post-bac lui-même morcelé, les cursus universitaires ont fait l'objet de stratégies gouvernementales jouant sur les registres du dénigrement et de la banalisation pour les uns, de la rareté et de l'excellence pour les autres. Le pilotage des thématiques et des moyens entre en litige avec la prise en compte des besoins de société.

Gérard Lauton. Maître de conférences à l'université Paris-Est Créteil, membre du bureau national du SNESUP.

La réforme Jospin-Lang de 1991-1992, les arrêtés Bayrou de 1997 et la réforme LMD de 2002 (licence-master-doctorat) ont profondément marqué le paysage actuel des cursus universitaires. Cette cascade réglementaire n'explique qu'en partie leurs évolutions depuis une dizaine d'années. Entre le lancement du LMD et le récent arrêté licence, une multitude d'inflexions à l'éventail et au régime des formations supérieures sont intervenues par touches successives, souvent sans recours à de nouveaux textes.

Ainsi, une entrée par le seul aspect réglementaire ne permettrait pas de comprendre tout ce qui s'est joué depuis une dizaine d'années dans le paysage des cursus, en contrepoint de celui de la recherche. Pour en saisir toute l'ampleur, il faut prendre en compte les directives européennes, les multiples notes et circulaires de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) et de l'insertion professionnelle (DGESIP), le rôle des décideurs locaux et des confrontations locales, les âpres bagarres entre le niveau local des porteurs de projets, des composantes et des établissements, et le niveau national de la DGESIP au ministère.

Les échelons territoriaux, notamment les régions au travers du contrat de projet État-région (CPR) surtout pour la formation continue et l'apprentissage, ont aussi émis des préconisations et soutenu des projets.

Lors du débat local sur le projet d'établissement et de la négociation avec le ministère dite

« *dialogue de gestion* » en vue du contrat de l'établissement, le maintien ou la disparition de nombreuses thématiques de formation et de cursus a dépendu de l'état du rapport de force à tel endroit et à tel moment. La somme de ces confrontations a façonné l'actuel paysage des cursus.

Entre autonomie de façade et pilotage central

Initialement dénommée 3-5-8, la réforme du LMD s'est présentée d'emblée sous la bannière d'une harmonisation européenne des cursus et de la mobilité des étudiants. Selon sa présentation initiale, cette réforme était aussi censée procurer un surcroît de qualification au travers de nouveaux paliers de diplômes – du DEUG à la licence et de la maîtrise au master. À moyens constants, ce principe ne pouvait évidemment pas être atteint, car cela supposait de financer un allongement généralisé des études et une aide sociale accrue des étudiants.

Avec le maintien dans le nouveau diplôme du master d'une sélection pour passer de M1 en M2, ce cycle n'était pas accessible jusqu'à son terme pour tous les étudiants. Pour le SNESUP, tout étudiant ayant validé sa licence doit pouvoir poursuivre jusqu'à la fin du master, dès lors qu'il valide les UE de son parcours.

L'un des principaux griefs du SNESUP – qui a combattu les projets d'arrêtés – reste l'absence de référentiels nationaux. Auparavant, ils prescrivaient pour chaque diplôme des impératifs

en matière de dénominations nationales, de contenus, de conditions d'accès, de critères de passage (semestre, année, parcours) et de validation. Cet effacement est apparu comme une porte ouverte à une balkanisation et à une localisation des diplômes.

Dès lors que l'habilitation nationale du diplôme ne s'appuyait plus sur un référentiel national, une moindre reconnaissance collective des qualifications était à craindre. Le CNESER a vu son rôle minoré, au profit des experts nommés auprès de la DGES, puis de l'AERES dans des organes installés en amont : la Mission scientifique, technique et professionnelle (MSTP) pour le master et le doctorat, et le Comité d'expertise pédagogique des projets d'établissement (CEPPE) pour la licence et le master.

L'arborescence domaine-mention-spécialité pouvait offrir un gage de cohérence et incarner un minimum de régulation dans cette nouvelle donne. Mais elle a été vite instrumentalisée par la DGES. Elle s'en est servi pour mettre hors-jeu les cursus qu'elle souhaitait éliminer – comme l'AES (administration économique et sociale) ou les STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), souvent objets du mépris des experts. Les porteurs de projets brutalement floués par la réforme se sont vivement exprimés lors du Congrès du SNESUP de 2003.

Le LMD a offert au ministère le cadre idéal pour peser sur la carte universitaire en usant des leviers du chantage au contrat et d'une répartition concurrentielle des moyens sur le plan local, en lien avec son jeu sur la carte des équipes

de recherche priées de s'élaguer tout en se regroupant.

Sous prétexte d'harmonisation européenne, il a piloté un regroupement jusqu'à l'absurde et supprimé de nombreux cursus qui répondaient à de réels besoins. Le critère d'un adossement à la recherche a servi à éliminer, au lieu d'être un lien mutuellement valorisant entre activités. Les « experts » ont tranché, au motif d'un cursus trop ou pas assez spécialisé, de l'absence de masse critique d'étudiants, ou d'équipe de recherche jugée non performante. C'est ainsi que les instituts universitaires professionnalisés (IUP) ont été sacrifiés.

Ce climat a favorisé l'expression de rapports de forces locaux arbitrés, de façon souvent discrétionnaire, par les directions. Défendant les prérogatives du CNESER, le SNESUP a sauvé de la disparition – parfois avec l'appui des présidents d'université – de nombreux cursus, particulièrement jusqu'en 2007. Entretenu par les conférences de doyens et les associations de spécialités, un fonctionnement en réseau a, en partie, pallié l'absence de référentiel national *à qualités*.

L'arsenal du Pacte pour la recherche et des indicateurs de performance

Après un rapport officiel reprenant en 2005 la vieille idée d'une carte universitaire hiérarchisée entre excellence et proximité, la loi Pacte pour la recherche est arrivée en 2006 avec tout son arsenal, notamment l'AERES et des PRES aux antipodes de la vision des États généraux de Grenoble de 2004.

→

LE MONDE DU POST-BAC

ENTRE DUALITÉ ET RAPPROCHEMENTS

Immense et multiforme, l'enseignement post-bac résulte d'un empilement d'institutions et de secteurs du monde éducatif, universitaire, professionnel, patronal. De nombreux ministères (1) ont développé de longue date leurs propres cursus et leurs diplômes post-bac. Souvent en concurrence avec l'offre relevant du public, les chambres de commerce et d'industrie (CCI), les branches professionnelles, des groupements d'entreprises ont construit une offre tentaculaire sous des régimes de type parapublic ou privé, tout en faisant massivement appel à la subvention publique de source nationale ou territoriale (2). Si d'intéressants rapprochements (3) et des initiatives de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en université sont à noter, la tâche reste immense. Le rapprochement de tout le post-bac avec l'Université autour de liens dynamiques formation – recherche – pratiques professionnelles est un objectif fondateur d'une politique alternative de l'enseignement supérieur-recherche.

1. Santé, Agriculture, Travail, Industrie, Défense nationale, etc. 2. Les centres de formation par l'apprentissage (CFA) mettent en relation futurs apprentis et établissements de formation en drainant également des fonds considérables. 3. Notamment dans le secteur de la santé : cf. les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), en masso-kinésithérapie (IFMK), etc.

→ Dans le même temps, la DGES (IP) a imposé ses indicateurs de performance et utilisé la LOLF comme un carcan qui pénalise les activités universitaires. Devant la prolifération des mentions et spécialités qu'il avait lui-même provoquée, le ministère a recommandé des regroupements de masters. Il a dégradé les barèmes de dotation et mis en avant une liste de mentions de licence, dont le caractère indicatif a souvent pris un tour limitatif.

Cette liste a notamment servi à imposer le « *portail unique* » en licence, sans égard pour le choix de la mention visée par l'étudiant, donc démotivant pour nombre d'entre eux. Ce portail unique est une aubaine sur le plan financier aux yeux d'un ministère déjà avare de moyens. En outre, en renouant avec la propédeutique des années 1960 formatée pour les *héritiers*, il se prête à une sélection larvée en fin de L1. Proposer dans un tel contexte un « *Plan réussite en licence* » relève d'une antinomie. Connue de tous, l'une des causes de l'échec reste le fait de devoir travailler pour payer ses études, et de conditions de vie difficiles – logement, alimentation. Il faut

donc une allocation d'autonomie pour les jeunes, liée à des mesures fiscales nouvelles.

Stratégies d'usure

Diverses autres mesures sont récemment venues altérer les prérogatives du service public sur les cursus universitaires, comme la possibilité pour un PRES d'assurer le portage des diplômes. Les établissements comme Dauphine, qui ont opté pour le statut de « Grand établissement » permettant de sélectionner, ont immédiatement obtenu une habilitation pour délivrer la licence. Les établissements d'enseignement supérieur privé, membres ou non d'un PRES, ont vu les possibilités de délivrer le diplôme de master ou d'en conférer le grade se multiplier de manière exponentielle.

Les IUT subissent une asphyxie financière, à cause de la disparition du fléchage de leurs dotations. Cela n'empêche pas le ministère de vanter les vertus des filières professionnalisantes !

Le récent arrêté licence, qui remplace celui de 2002, procède de la même démarche. Il insiste

sur une dimension professionnelle étriquée (vadémécum de l'insertion), sans moyens ni changements pour favoriser la réussite des étudiants (<http://bit.ly/seMmHo>). Alors que la France est en retard sur le taux de diplômés d'une classe d'âge, ce texte laisse présager la sélection à l'entrée en master (cf. VRS 386) avec le décrochage licence-master que traduit l'effacement de la trilogie domaine-mention-spécialité.

Sous couvert d'un objectif louable de réduction de la rupture secondaire – supérieur, les projets de réorganisation sous le signe du *Bac -3 à Bac +3* visent un décrochage licence-master avec un premier cycle éloigné de la recherche.

Dans le même temps, la gratuité des études supérieures est loin d'être un objectif officiel : le gouvernement augmente régulièrement les droits d'inscription des diplômés nationaux. Face au manque de moyens des établissements, on voit se développer la volonté de mettre en place des structures ou des diplômés d'université permettant des droits non réglementés.

Reirements et controverses sur les contenus

Sous le titre « Voir grand avant de se spécialiser », *Le Monde* traite de la façon d'offrir à l'étudiant une approche duale *spécialisation-transdisciplinarité*. Publié dans le supplément Universités & Grandes écoles du 30 octobre, cet article le fait en grande part sous l'angle du bon étudiant issu d'un bac généraliste, avec des arrières pour entamer sereinement des études longues.

Le « zoom avant », qui part du général pour aller vers le spécialisé, reste encore la norme, notamment parce qu'il jalonne les voies royales de l'accès aux grandes écoles. Les premiers cycles universitaires ont expérimenté d'autres types de progression, notamment quand l'étudiant pouvait se composer – sans règle du jeu – un menu, à partir d'un catalogue de modules.

Pour éviter les écueils du monodisciplinaire et d'une première année où l'on fait « un peu de tout », certains ont fait émerger une dualité majeure-mineure, voire des *bilicences*, d'accès souvent contingenté. Les filières technologiques (IUT puis études longues) proposent le « zoom arrière », du spécialisé au général ! Cela offre des voies de motivation et de réussite à ceux dont le mode d'apprentissage s'y prête, et qui ont formulé d'entrée de jeu leur projet. Dans cet esprit, concernant la formation des maîtres, nous avons rejeté la dichotomie *disciplinaire* d'abord, *professionnel* après.

Au lieu d'opter pour un modèle unique, le SNESUP propose de construire une offre fondée sur des parcours diversifiés, en veille sur les besoins de qualification et à l'écoute des attentes et des projets des jeunes et des adultes.

Freins à la reprise d'études

Malgré d'importants obstacles culturels, le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) a fait une part notable du chemin nécessaire pour mieux couvrir une part des besoins criants de promotion sociale. Cependant, de nombreux salariés et demandeurs d'emploi, jeunes et moins jeunes, voient leur projet d'études supérieures entravé par l'absence de congé-formation, par des emplois du temps des cursus incompatibles avec leurs obligations professionnelles. Rares sont les filières où une véritable alternance est rendue possible. La reprise d'études est aussi obérée par le rétrécissement des aides régionales aux cursus diplômants – DUT notamment.

Changement de cap

L'empilement de réformes a restreint et fragilisé les cursus universitaires, singulièrement celle de la formation des maîtres qui vient d'être vivement stigmatisée par le rapport Jolion. Tout récemment, la qualité de la pédagogie s'est vue enrôler à son tour dans la course à l'excellence via les initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI) ! Autre chose serait de reconnaître et prendre enfin en compte dans la carrière les réalisations pédagogiques, avec toutes les activités qui s'y rattachent, avec la part de recherche et d'ingénierie qu'elles supposent.

Le SNESUP propose un changement de cap visant le partage des savoirs, l'accès massif aux filières en formation initiale et continue, la prise en compte des différents publics étudiants et de leurs projets, les moyens de leur offrir de tout autres conditions de réussite, un vrai congé-formation. Cela suppose d'œuvrer à un enseignement supérieur regroupant enfin tout le post-bac, apte à prendre en charge, à faire réussir et à qualifier nettement plus de jeunes et d'adultes.

Si l'aide à l'insertion professionnelle est en effet une mission à développer, elle est entravée par la rareté de l'emploi stable qualifié. La réponse réside dans une tout autre politique économique et sociale. Le combat pour un nouvel enseignement supérieur ne peut être que celui de l'ensemble des forces sociales partageant ces objectifs. ■

Gérard Lauton

TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Les nouveaux Sisyphe du néo-management

La liste des tâches des enseignants-chercheurs témoigne de l'extrême diversité d'un travail de plus en plus fragmenté. Au fil de la dégradation des conditions de travail, les tâches s'accumulent. Depuis 1998, certains enseignants-chercheurs ont vu leur nombre de cours multiplié par trois.

Isabelle Krzywkowski. Professeure à l'université de Stendhal-Grenoble 3, syndiquée au SNESUP.

La dégradation des conditions de travail des enseignants-chercheurs depuis les années 1980 est un constat confirmé par plusieurs études (1). La liste de toutes leurs charges serait fastidieuse à établir : elles varient d'une filière à une autre (2) et se déclinent selon trois types de tâches, enseignement, recherche et administration, parmi lesquelles seuls les cours sont précisément quantifiés.

Les listes produites pendant la lutte contre la loi LRU (3) témoignent que la profession n'est même jamais passée aux 39 heures (4) ! Elles soulignent l'une des difficultés majeures du métier : l'extrême diversité d'un travail de plus en

plus fragmenté. Cet alourdissement s'explique par une série de transformations.

Le décret de 1984

Ce décret, qui porte un effort de démocratisation, induit une première dégradation (5). Confirmant le « petit décret » de 1983, il fixe la durée annuelle de référence à 128 heures pour les cours magistraux, 192 pour les TD et 288 pour les TP. Il a bien souvent



doublé les services des professeurs et alourdi celui des anciens maîtres-assistants, alors qu'une nouvelle vague de massification (1988-1994) exigeait de prévoir les conditions d'accueil et de suivi d'un nouveau public (6).

La même année, la loi Savary fixe « quatre missions » aux enseignants-chercheurs et crée l'habilitation à diriger des recherches, ce qui ajoute une lourde étape à la carrière.

Processus de Bologne

Dans un autre esprit, les réformes entreprises depuis 1998 dans le cadre du processus de Bologne redéfinissent les modes de travail.

Réorganisation des formations

Loin de permettre la répétition d'un cours sur deux semestres pour remédier à l'échec, la *semestrialisation* (1998) double les cours, les examens, les exercices de contrôle continu. Le LMD (2002) accroît les tâches d'encadrement pédagogique et impose une diversification professionnalisante à coût constant, qui oblige à réduire les plages horaires. Le nombre de cours d'un enseignant-chercheur a pu être multiplié par trois depuis 1998!

Loi de programme pour la recherche

Cette loi de 2006 généralise une « logique

→

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS

UNE BRÈCHE À ÉLARGIR

Gérard Lauton.

Maître de conférences à l'université Paris-Est Créteil, membre du bureau national du SNESUP.

Le décret de 1984 sur le statut des enseignants-chercheurs stipulait que le surcroît de tâches s'ajoutant à l'enseignement présentiel et à l'activité de recherche ferait l'objet d'un dispositif d'intégration dans le service d'enseignement.

Pour toutes les catégories de personnel, le SNESUP revendique la reconnaissance de ces activités et leur prise en compte en heures équivalent TD (HETD) dans le service. En plus de charges d'enseignement déjà trop lourdes, leur prolifération depuis les années 2000 grève les conditions de travail de tous. Raison de plus pour recenser les activités à prendre en compte (1) et leur attribuer un quantum dans un tableau d'équivalence.

Prendre en compte des tâches diversifiées

Le référentiel national d'activités (RNA) a été élaboré par un groupe de travail (2) incluant les syndicats. Publié dans un arrêté en juillet 2010, le RNA présente une gamme diversifiée de tâches et amorce leur prise en compte dans le service d'enseignement, selon un ratio de 4,2 heures de travail (3) pour 1 HETD. Par exemple, un enseignant-chercheur, qui a assuré 84 heures de tâches identifiées, peut solliciter leur prise en compte dans son service à raison de 20 HETD. Soit il enseignera moins en se bornant à effectuer 172 HETD d'enseignement présentiel. Soit il enseignera autant en effectuant 192 HETD comme auparavant, ce qui lui vaudra 20 heures complémentaires.

À l'affût de toute dérive et à l'écoute du terrain, les élus se sont saisis du RNA et son application a amorcé une reconnaissance et une prise en compte d'activités (4). Cela a permis de libérer du temps pour la recherche et de révéler un nouveau besoin chiffré de créations d'emplois d'enseignant-chercheur titulaire.

Limites et atouts du RNA

L'impact du RNA reste limité faute de financement *ad hoc* (dotations) et d'encadrement pour couvrir la part d'enseignement qui n'est plus assuré. Les équivalences horaires nationales restent imprécises (5) et le RNA a parfois été instrumentalisé pour imposer une modulation des services qui lui est étrangère – la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère l'a confirmé dans sa *Note de cadrage*.

Grâce aux allers-retours national-local, le Comité de suivi du RNA sollicité par le local peut préciser l'éventail des tâches, leur comparabilité à travers des descriptifs, leur chiffrage en HETD. Les établissements qui prétendent s'y soustraire maintiennent leurs systèmes restrictifs discutables de primes individuelles (6); certains élaborent en petit comité leur version du RNA. D'autres ont joué un jeu de concertation en confiant le dossier à un groupe de travail représentatif du comité technique paritaire. Une action à encourager et à amplifier!

1. Y compris la direction d'équipe de recherche et la gestion de gros contrats en réseau. 2. Une première étape a consisté à lister les pratiques existantes avant le RNA. Cet état des lieux a révélé une vive disparité selon les composantes et les cursus : primes ou décharges au titre du suivi des stages, de tâches parapédagogiques, de responsabilités administratives ou techniques. 3. Sur 1 607 heures par an. 4. Y compris des tâches liées aux fonctions électives. 5. Fourchettes très larges ou simples forfaits au cas par cas. 6. Primes de charges administratives (PCA), primes de responsabilités pédagogiques (PRP), etc.

→ de projet » et multiplie les procédures d'évaluation qui augmentent le suivi administratif et imposent des rythmes de production frénétiques. En parallèle, l'allongement de l'année universitaire administrative (de fin août à mi-juillet) contrarie le temps long de la recherche.

Les rapports Espéret (2001), puis Belloc (2003) énoncent le principe d'une séparation des tâches d'enseignement et de recherche par leur « modulation », ce que confirmera la loi LRU de 2007 – son application reste bornée par les textes. Les enseignants-chercheurs subissent une pression grandissante : nul n'est à l'abri d'un « déclassement ». Ils voient leurs missions abusivement élargies et une partie de leur métier dévalorisée – l'enseignement conçu comme « punition », le déni du savoir-faire par la contre-réforme de la formation des enseignants.

Si l'alourdissement des tâches est donc une réalité objective, il faut insister sur l'esprit qui sous-tend cette dégradation et sur ses conséquences pour les personnes. La mise en œuvre de la loi LRU parachève un système qui vise à appliquer à l'enseignement supérieur et à la recherche – comme à l'ensemble des

services publics – une conception « entrepreneuriale » (7) néolibérale. Testée dans les entreprises depuis les années 1970, ses ravages sont connus : augmentation de la productivité, normes de qualité (8), performance, compétitivité, concurrence et précarisation accrue mettent les personnels dans une situation permanente de danger. Cela se traduit par une augmentation de la « charge mentale », une difficulté grandissante à séparer travail et hors-travail (9) et un « conflit » entre missions et valeurs (10).

Dans un tel contexte, l'établissement d'un « référentiel des tâches » suscite des inquiétudes, même s'il semble reconnaître enfin le « travail invisible » (11). En lieu et place de ce référentiel, une première mesure d'urgence consisterait à réduire la charge de cours – retour aux 125 heures de service annuel, par exemple. Cette mesure, qui s'accompagnerait obligatoirement d'une création massive d'emplois enseignant et administratif, doit s'inscrire dans une tout autre logique : il faut redonner sens et valeur à la fonction publique d'enseignement et de recherche. ■

Isabelle Krzykowski

→ Notes/Références

1. S. Faure et C. Soulié, *Enquête exploratoire sur le travail des enseignants-chercheurs : vers un bouleversement de la table des valeurs académiques ?* (2005) : <http://bit.ly/snLZlh>. *Enquête sur les conditions de travail à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis* (2011) : <http://bit.ly/vqhYks>

2. Approche comparative : V. Becquet et C. Musselin, *Variations autour du travail des universitaires* (2004) : <http://bit.ly/t3lZYF>

3. Par exemple, R. Di Cosmo, « Enseignants-chercheurs : attention au retour du statut de 1984 ! » [20 février 2009] : <http://bit.ly/tc1hbg>. S. Charles et D. Lang, « Enseignants-chercheurs : quelques clichés éculés » [26 février 2009] : <http://bit.ly/v73lpL>

4. Seul un quart des enseignants-chercheurs interrogés par Faure et Soulié déclare travailler 40 heures ou moins par semaine. Plus de 55 % disent être débordés par la masse et la variété des tâches, notamment en lettres sciences humaines et sociales (p. 30-31).

5. J. Zetlaoui. *L'Universitaire et ses métiers : contribution à l'analyse des espaces de travail*. Paris : L'Harmattan, 1999.

6. Selon l'OCDE, le taux d'encadrement des étudiants est l'un des plus faibles.

7. Explicite dans les propositions de Burton R. Clark, *Creating Entrepreneurial Universities*, 1998.

8. Cf. les travaux d'I. Bruno, par exemple « La recherche scientifique au crible du benchmarking. Petite histoire d'une technologie de gouvernement » (2008) : <http://bit.ly/sB6iCG>

9. D. Vallade, « Mutations et effritement des frontières entre travail et hors travail : la productivité du temps libre » : <http://bit.ly/vfhn0w>

10. M.-F. Fave-Bonnet, « Conflits de missions et conflits de valeurs : la profession universitaire sous tension » (2002) : <http://bit.ly/vhek73>

11. P. Losego. « Le travail invisible à l'université : le cas des antennes universitaires », *Sociologie du travail*, n° 46, 2004, p. 184-204.

Une mission dévoyée

Le gouvernement utilise les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle pour classer les universités. Pour publier «en exclusivité» ce classement, il a choisi *Le Figaro Magazine*: tout un symbole! Cette question qui exige le sérieux est détournée pour refuser des habilitations de formation et allouer des moyens à la «performance».

Michelle Lauton. Maître de conférences à l'université Paris Sud 11, secrétaire nationale du SNESUP.

Affirmée comme mission des universités dans la loi LRU de 2007, les universités n'ont pas attendu cette loi pour se préoccuper de l'insertion professionnelle. Certaines avaient créé des observatoires de l'emploi – Marne-la-Vallée, Paris Sud par exemple. D'autres offrent des aides à la recherche d'emploi (1). Depuis le début des années 1990, le Céreq mène des enquêtes d'insertion des sortants de formation – le devenir des diplômés d'IUT ou les enquêtes Génération fondées sur un échantillon.

Les étudiant(e)s peuvent avoir intérêt à mieux connaître les débouchés réels des formations – par secteurs, niveaux d'emploi, salaires, genre... Mais ces données évoluent selon des rythmes qui rendent leurs résultats difficilement transposables. Et les universités – et *a fortiori* les universitaires – ne sont pas responsables de la conjoncture économique, ni du chômage. Même dans les fonctions publiques, les postes mis aux concours ne sont pas publiés de manière pluriannuelle!

Étudier l'insertion professionnelle exige sérieux et démarche scientifique. Comment

définir les objectifs d'un travail sur l'insertion professionnelle? Comment examiner les aspects qualitatifs et pas seulement quantitatifs? Comment recoler des enquêtes menées par de multiples observatoires dans une situation économique et un environnement économique et social différents, avec des taux de réponse variables? Or, l'insertion professionnelle est aujourd'hui utilisée par le gouvernement pour promouvoir sa politique de l'excellence réservée à quelques-uns et pour moduler le financement des établissements en fonction de leur «performance».

Habilitations de formations menacées

Malgré les interventions du SNESUP, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche utilise, depuis de nombreuses années, le critère du taux d'entrée dans l'emploi pour s'opposer aux renouvellements d'habilitations de formations comme les licences professionnelles – considérant un nombre trop



important de poursuites d'études comme un échec dans l'accès à l'emploi. Exigé pour les formations professionnelles, l'avis de la Commission du répertoire national des certifications professionnelles risque d'accentuer cette dérive.

Encore plus grave, la circulaire Hetzel du 21 octobre 2011 d'application de l'arrêté licence précise que l'indicateur d'insertion professionnelle servira de critère d'évaluation des licences. La préparation de l'étudiant devrait notamment se traduire par « *la connaissance des champs de métiers en correspondance avec sa formation et l'élaboration de son projet personnel et professionnel* », chacun des parcours devant prévoir la possibilité d'un stage (2) intégré au cursus et donnant lieu à validation pour la délivrance du diplôme. Le SNESUP ne peut souscrire à une telle conception qui rend obligatoires – sans objectif pédagogique et sans moyens alloués – le projet personnel et professionnel (PPP), les stages, etc.

Enquêtes instrumentalisées

Le gouvernement utilise les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle, menées à sa demande par les établissements, pour classer les universités. Pour publier « en exclusivité » ce classement, c'est *Le Figaro Magazine* qui a été choisi (3) : quelle caution scientifique ! Produit par les soins du ministère, ce « premier palmarès des universités » est vendu sous un titre alléchant : « *Du jamais vu en France : fac par fac, filière par filière, les étudiants peuvent désormais connaître les diplômés qui marchent pour décrocher un job* ».

Pour « labelliser » cette enquête, Valérie Pécresse, à l'époque responsable du dossier, a cherché à obtenir la certification INSEE auprès du Conseil national de l'information statistique (CNIS), l'organe officiel chargé des certifications des statistiques. La commission « Services publics et services aux publics » du CNIS a examiné cette demande « d'opportunité d'enquête » – forme de validation institutionnelle – sur « l'insertion des sortants de master ». Après une

discussion approfondie, et malgré l'intérêt majeur du sujet, cette commission a refusé de lui délivrer l'agrément.

Elle a émis d'importantes critiques, qui confortent celles du SNESUP à l'égard dudit palmarès. Les critiques de la commission portent aussi bien sur son contenu – ses méthodes, ses modalités de mise en œuvre – que sur les graves risques de détournement des résultats de cette enquête, notamment par les classements. Elle a formulé une mise en garde contre la confusion entre la statistique publique et la communication politique.

L'élargissement du rôle du Céreq permettrait d'éviter cette confusion bien entretenue ! Ne faudrait-il pas étendre ses enquêtes à une génération entière ?

Non au financement à la performance

Le gouvernement a décidé d'allouer des moyens aux établissements, en fonction de leur « performance ». Ce financement à hauteur de 20 % a été mis en place depuis 2009 pour les formations – il s'applique différemment en licence (3 %), master (20 %), ou doctorat (37 %), dixit le nouveau PAP (4) ! Ce projet annuel de performances 2012 mentionne deux indicateurs d'insertion professionnelle : le pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, et le taux d'insertion professionnelle des jeunes diplômés – par niveau. La LOLF s'intéresse au pourcentage de cadres en activité, trente mois après l'obtention du diplôme.

Nous ne pouvons accepter que l'insertion professionnelle soit utilisée pour répartir les moyens, au détriment des étudiants. Seule l'évaluation des besoins doit permettre d'attribuer moyens et emplois, et selon des critères connus – nombre d'étudiants, surfaces, contenu des formations, types d'enseignements...

Un débat renouvelé sur ces questions s'impose ! ■

Michelle Lauton

→ Notes/Références

1. De l'affichage de petites annonces à un service emploi (IUT de Créteil).
2. Obligatoire ou facultatif.
3. Cf. *Le Figaro Magazine* du 15 octobre 2010, avec une interview exclusive de... Valérie Pécresse !
4. Mission interministérielle projets annuels de performances : annexe au projet de loi de finances pour la recherche et l'enseignement supérieur : <http://bit.ly/tGZ3YM>

RECHERCHES EN ÉDUCATION

Les dérives libérales détruisent à tout vent !

Le pilotage de l'école par les évaluations quantitatives transforme l'institution scolaire en un service dont le rendement immédiat est questionné en permanence, au gré des politiques. Cette dérive libérale, qui a marqué l'évolution des recherches en éducation ces dix dernières années, s'accompagne d'une dérive scientiste.

Christian Orange. Professeur de sciences de l'éducation à l'université de Nantes.

Jean-Yves Rochex. Professeur de sciences de l'éducation à l'université de Paris 8.

Gérard Vergnaud. Professeur émérite à l'université de Paris 8.

De cette dernière décennie, les historiens retiendront sûrement les dérives qui ont profondément marqué l'école et les recherches en éducation. Impulsée par une politique de droite, cette tendance libérale, qui se retrouve dans l'enseignement supérieur et la recherche, a eu des effets à plusieurs niveaux, avec des conséquences diverses selon les disciplines. Ces effets sont très marqués dans les recherches en éducation.

Recherches poreuses aux questions de société

Celles-ci couvrent un large périmètre, allant bien au-delà de la 70^e section du CNU. Nous pensons bien sûr à la psychologie, à la sociologie, à l'histoire, aux sciences du langage et aux sections qui accueillent en leur sein des chercheurs en didactique des disciplines.

Comme dans toutes les sciences humaines et sociales, ces recherches sont particulièrement poreuses aux questions de société. Porosité renforcée par le fait que plusieurs de leurs objets d'étude, parmi les plus importants, sont très sensibles politiquement. Ces dernières années l'ont encore montré : l'école, bien sûr, mais aussi la socialisation des enfants et des jeunes, les pratiques éducatives familiales, la formation en milieu de travail...

Pression évaluative et normative

Les lignes officielles sont claires. Il s'agirait de fonctionner comme les sciences dures, tout



© LIGHTPOET/FOTOLIA.COM

écart étant considéré comme un retard à combler. Cela se traduit par une évolution du travail des chercheurs : il faut produire vite dans des formes stéréotypées, quand une réflexion sur l'école demande un travail approfondi qui ne peut se limiter à des résultats quantitatifs ponctuels.

Le pilotage de l'école par les évaluations transforme l'institution scolaire en un service dont le rendement immédiat est questionné en permanence, au gré des marottes des politiques et des comparaisons internationales non discutées – cf. les enquêtes PISA (*Programme for International Student Assessment*) de l'OCDE qui mesurent les performances des systèmes éducatifs des pays membres. L'entrée par les

compétences, qui envahit tous les pays, relève de la même logique.

Pour les chercheurs, la tentation est grande d'accompagner ces changements dans leur immédiateté et d'abandonner les études de fond sur le fonctionnement de la classe, de l'école, ou plus largement de l'éducation. C'est d'autant plus prégnant qu'il faut maintenant pour travailler des contrats – aussi bien pour des raisons pécuniaires que pour être reconnu – qui favorisent cette recherche d'accompagnement.

Dérive scientifique

Cette dérive libérale collabore avec une dérive scientifique. Les recherches en éducation devraient décider des méthodes d'enseignement. Si elles ne répondent pas simplement et rapidement, on les dit inutiles. Cette injonction *applicationniste* se combine avec l'idée que les sciences les plus « dures » sont les plus fiables. C'est donc vers la neuropsychologie que l'école devrait aller chercher des solutions : directement des expériences sur le rat à la classe ! Au détriment des recherches en éducation, mais aussi des neurosciences qui n'en demandaient pas tant...

Pressions sur les postes

Les recherches en éducation jouent un rôle important dans la formation des enseignants. Et les IUFM avaient permis dans un premier temps une augmentation du nombre de postes d'enseignants-chercheurs. Intégrés aux universités, les IUFM voient aujourd'hui leurs moyens servir de variable d'ajustement pour des établissements ruinés par la LRU. Alors que la mastérisation demanderait la création de postes de maîtres de conférences et de professeurs, les gels et les récupérations de postes se généralisent. La même méthode – avec des conséquences semblables – vient d'être appliquée à l'INRP intégré à l'ENS Lyon (*cf. encadré*).

Ces dérives sont d'autant plus destructrices que les recherches en éducation souffrent en

LIQUIDATION DE L'INRP

RECHERCHE EN ÉDUCATION VISÉE

Vincent Charbonnier.
Ingénieur d'études, IFÉ-ENSL.

L'histoire de l'INRP, et tout particulièrement la décennie qui s'est achevée avec sa dissolution, est le miroir à peine déformé des vicissitudes de la recherche en éducation en France (1).

C'est un fait que l'INRP n'a jamais complètement répondu à l'ensemble des missions que la loi lui avait assignées : recherche en éducation pour tous les niveaux d'enseignement (formation initiale et continue), diffusion des résultats de la recherche, signalement de thèmes prioritaires ou émergents, conservation et développement de la documentation, participation à la formation initiale et continue du personnel de l'éducation nationale, lien avec les IUFM. Sans réelle autonomie scientifique (2), l'INRP ne peut être tenu pour unique responsable de ces carences.

Plus fondamentalement, cette autonomie contrainte témoigne des ambiguïtés du pouvoir politique à l'égard de la recherche en éducation, et de l'INRP en particulier. Toujours suspects finalement, qu'ils soient sollicités dans l'espoir de servir de caution aux politiques éducatives gouvernementales ou vitupérés comme étant le repaire du « pédagogisme », qui a ruiné tant d'enfances et qu'il fallait donc réduire à néant, à l'instar de Carthage !

L'Institut français de l'éducation (IFE) n'est pas la continuation de l'INRP sous une autre forme, ou alors très diminuée. L'IFE a été amputé du Musée national de l'éducation transféré au CNDP (*cf. p. 14*). Et son programme scientifique reste encore à construire, au-delà du périmètre de l'ex-INRP, liquidé en raison de sa supposée étroitesse pédagogique.

Pressions épistémologiques et administratives, tentatives d'instrumentalisation au service de mesures politiques, abandon de toute idée d'un institut national de recherche en éducation et formation, désaveu de toutes les initiatives qui visent à coordonner et à développer la recherche en éducation : toutes ces offensives contre le service public d'éducation sont aussi des attaques contre la recherche en éducation, et inversement. Il est plus que temps d'y mettre un terme !

1. L'INRP (1976-2010) est l'héritier de l'Institut pédagogique national (1956-1970).
2. Notamment à cause de son statut d'établissement public à caractère administratif (EPA).

France d'un manque de considération, depuis plus d'un siècle. Toutes les tentatives de structuration institutionnelle ont été éphémères (CNCRE, PIREF), et la dissolution de l'INRP marque l'abandon de l'idée d'un institut national de recherche en éducation. Les futures générations d'élèves et d'enseignants méritent mieux ! ■

Christian Orange, Jean-Yves Rochex,
Gérard Vergnaud

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Quelles coopérations avec l'Afrique pour ce XXI^e siècle ?

L'Europe multiplie les pressions pour imposer aux pays africains francophones son modèle de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ne correspond pas aux besoins des populations. Les universités africaines peinent à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux du XXI^e siècle. Renforcer et adapter l'enseignement supérieur et la recherche au contexte local s'avère crucial pour ce continent. De nouvelles relations entre l'Afrique et l'Europe y contribueront.

Pierre Chantelot. Professeur agrégé, université Paris-Est Marne-la-Vallée. Syndiqué au SNESUP.



Depuis des siècles, l'Europe pille les richesses humaines et minières du continent africain. Mettre un terme à cette politique et instituer, enfin, un autre système de relations entre l'Afrique et l'Europe – en particulier avec la France – devient plus qu'urgent. À l'heure où les révolutions essaient les graines de la liberté dans de nombreux pays, la France se doit, en raison de son histoire, d'être force de propositions et d'apporter l'aide nécessaire à ces peuples qui aspirent au droit à disposer d'eux-mêmes, au respect et à des relations d'égal à égal avec les autres peuples. La recherche et l'enseignement supérieur pourraient servir d'exemple pour instituer ces nouvelles relations fondées sur la coopération, sans pression de part et d'autre.

Entraves aux coopérations scientifiques

Dans ce domaine, les coopérations existent

déjà depuis des décennies. Les réussites sont nombreuses, mais les entraves le sont tout autant.

Trop d'éléments s'opposent, encore aujourd'hui, à la libre circulation des hommes et des idées. Venir en France pour poursuivre ses travaux relève actuellement du parcours du combattant pour un chercheur africain. Une nouvelle politique des visas devra garantir la libre circulation des chercheurs et des étudiants. Le flux dans les deux sens doit être facilité pour une libre circulation des chercheurs et des étudiants.

De même, le drainage des forces vives africaines – particulièrement de jeunes chercheurs – doit cesser. Même s'il est important pour un jeune chercheur africain et pour son pays de se perfectionner à l'étranger, les conditions financières, sociales et de recherche d'un retour réussi doivent être mises en place. Une réflexion bien en amont doit se faire entre les

pays d'accueil et d'origine pour le préparer, afin qu'il soit profitable au chercheur et à son laboratoire d'accueil.

Exportation d'un modèle « clef en main »

La France multiplie les pressions pour imposer aux pays africains francophones l'organisation de leur enseignement supérieur par le biais de modèles « clef en main » – hier des cursus à la française, aujourd'hui le modèle européen du LMD ! La Direction de l'enseignement supérieur (DGESIP) du ministère mène, depuis longtemps, une action méthodique pour exporter ces modèles, sans égard pour les besoins et les attentes des populations. Elle s'appuie notamment sur l'Agence universitaire de la francophonie.

Dans de nombreux pays, la greffe ne prend pas. Alors que l'Université doit être un acteur central de la société civile, la grande majorité des universités africaines peine à répondre aux besoins environnementaux et sociétaux particuliers à chaque pays. Le système universitaire sénégalais, par exemple, n'offre pas à ses étudiants les formations propices à son développement économique. Les sociétés occidentales implantées dans ce pays en profitent pour asservir d'autant plus leurs salariés et l'économie nationale. Dans le domaine technique, les écoles supérieures accusent un grand retard qui pèse lourdement sur son développement.

Autre exemple, le Maroc qui vit aujourd'hui une situation économique en développement, que ce soit avec l'Europe ou les pays du Sud. L'aéronautique, l'automobile, la microélectronique et le textile ont besoin de diplômés – de la R & D à la production. Cruel constat : mal préparés à l'emploi au Maroc, c'est à l'étranger que l'on trouve les diplômés les mieux formés !

Au-delà de cette mauvaise gestion du flux des étudiants et du manque de filières professionnelles, améliorer la reconnaissance des diplômes entre l'Afrique et l'Europe s'avère crucial. Un travail en coopération sur les contenus des formations et la pédagogie permettra de faire reconnaître les diplômés marocains. Ils pourront ainsi s'insérer au mieux dans le tissu socioéconomique de leur pays et participer à son développement.

Développer l'enseignement supérieur

Il faut rompre avec le pilotage de l'université des pays africains qui vise leur adaptation aux besoins des marchés imposés par les compa-

gnies privées occidentales ! La formation des élites de demain doit être de qualité et émancipatrice, pour permettre un développement économique, social et écologique indépendant des puissances néocoloniales. La construction de formations adaptées au contexte national et un partenariat fondé sur un échange d'enseignants et de connaissances entre l'Afrique et l'Europe doivent être le socle d'une nouvelle coopération.

L'urgence est d'être à l'écoute des besoins sociaux de ces pays et de les accompagner dans le développement de leur système éducatif supérieur : des filières technologiques courtes, jusqu'au doctorat. Il faut former des étudiants et des chercheurs qui ne soient pas la reproduction des élites d'hier, calquées sur le modèle occidental. Ils doivent devenir, demain, les forces vives de l'Afrique par leur insertion dans une nouvelle société. Il s'agit de créer les conditions nécessaires à une profonde réorientation de l'action de la France et de l'Europe dans ce domaine.

La politique du FMI impose aux gouvernements des coupes dans les budgets de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous prétexte que l'Afrique n'aurait pas besoin de former ses propres cadres supérieurs. Ce diktat doit être combattu. Dans de nombreux pays, le système supérieur stagne, alors que le système éducatif prébac s'est fortement développé en quelques années.

Cela entraîne la création de nombreuses officines privées qui permettent aux étudiants les plus favorisés d'obtenir un diplôme à valeur marchande immédiate – ces officines offrent accessoirement un complément de salaire à des enseignants fonctionnaires trop peu, voire pas du tout payés. Cela provoque surtout de fortes tensions lors des rentrées universitaires. Plus de 3 000 étudiants sénégalais se sont retrouvés cette année sans inscription à l'université Cheik Anta Diop de Dakar. Dans de très nombreux établissements, les conditions matérielles d'accueil des néo-bacheliers ne sont pas adaptées aux besoins.

En prise sur la richesse de ses cultures, langues et savoirs, un système d'enseignement supérieur-recherche propre à l'Afrique doit émerger. Il y va du devenir de cet immense continent et de sa place dans le monde. Portée par un autre regard sur les universités africaines, une véritable coopération serait éclairante, de part et d'autre. ■

Pierre Chantelot

Aron Michalowicz

Daniel Bourgoïn.

Membre associé au bureau national du SNCS

Micha n'est plus là ! Mais dans nos cœurs, sa mémoire reste vivante, tant par son enseignement que par son engagement au service d'autrui.

J'ai connu Micha, au début des années quatre-vingt, au conseil d'administration du Comité d'action et d'entraide sociales (CAES) du CNRS.

Micha y siégeait. Il faisait figure *d'ancien*. Il avait à son actif d'avoir joué – par sa ténacité – un rôle déterminant dans la fondation du CAES, d'avoir occupé, quelques années plus tard, la fonction de président, et de s'être investi dans la réalisation des centres de vacances CAES d'Aussois et d'Oléron.

Il aimait nous rappeler, nous les jeunes élus, ce qu'est l'action sociale au CNRS : une composante inséparable de l'action syndicale. Car le but de l'action sociale, c'est d'ouvrir à tous les agents du CNRS l'accès à de multiples activités à caractère collectif dans divers domaines comme la restauration, les loisirs, l'enfance, la culture, le sport et la solidarité. Cette action sociale prenait exemple sur des réalisations existant dans les comités d'entreprise du secteur nationalisé.

Naturellement, cela suppose des locaux, du personnel et des moyens financiers, et c'est à l'action syndicale de les obtenir de leur employeur. Puis la répartition se fait de la manière suivante : le CAES reste dépositaire des structures et les agents participent financièrement aux prestations qu'ils utilisent. Pour beaucoup d'agents, le coût des prestations constitue un obstacle. Pour le surmonter, le CAES a introduit les tarifs dégressifs : chacun paie en fonction de ses revenus, ce qui n'est pas la règle dans le commerce ordinaire... Cela montre aussi, à la plupart des agents du CNRS, l'insuffisance notoire de leur salaire ou traitement, d'où là aussi une incitation à se rapprocher des organisations syndicales pour revendiquer une augmentation de leurs revenus.

Dans la bouche de Micha, les paroles ne doivent pas rester sans action. D'où son implication dans des réalisations du CAES et sa participation, avec d'autres militants syndicaux, à des rencontres avec la direction du CNRS pour faire aboutir ces revendications.

Ce texte est extrait de l'intervention de Daniel Bourgoïn prononcée, au nom du SNCS et de son secrétaire général, lors des obsèques d'Aron Michalowicz.

**Vous pouvez consulter en ligne les hommages rendus
par ses collègues de l'IN2P3 et du CERN :**
www.snscs.fr/article.php3?id_article=2999&id_rubrique=1640

LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

Individuel (25€) Institutionnel (50€)

Prix au numéro : 8€

(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP)

Institution :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :

SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex.

ADHÉSION

66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.



M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire à votre domicile

EPST : CEMAGREF CNRS INED

INRA INRETS INRIA

INSERM IRD LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission scientifique spécialisée :

Grade : Échelon : Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUELEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) : n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP. **Chèque** à l'ordre du SNCS.
• **À adresser à la trésorerie nationale**: sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 61.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS : www.sncs.fr/IMG/pdf/Bulletin_d_adhesion.pdf

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex

Tél. : 01 45 07 58 70 — Télécopie : 01 45 07 58 51

Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr

www.sncs.fr

FORMULAIRE 2011/12

ADHÉSION
 RENOUELEMENT
 MODIFICATION



M^{me} M^{lle}

Nom :

Prénom :

Tél. (domicile/portable) :

Établissement & Composante :

Année de Naiss. :

Tél./Fax (professionnel) :

Discipline/Sec.CNU :

Catég./Classe :

Unité de Recherche (+ Organisme) :

Courriel (très lisible, merci) :

Adresse postale (pour Bulletin et courriers) :

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts sur le revenu. L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 Paris

Tél. : 01 44 79 96 10 — Télécopie : 01 42 46 26 56

Courriel : accueil@snesup.fr

www.snesup.fr

Date + Signature

Votre vocation
fait votre fierté,
la nôtre est de vous assurer.

GMF

GMF

GMF

GMF

GMF

1^{er} assureur des agents des services publics avec 3 millions de sociétaires, la GMF vous accompagne dans votre vie personnelle et professionnelle. Assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne, nous en faisons toujours plus pour vous offrir des solutions adaptées à chacun de vos besoins.

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr



Assurément Humain